



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 29 avril 2024

17h45 Monsieur Merchet, Principal de l'établissement, ouvre la séance.

17 membres sont présents à l'ouverture de la séance : M. MERCHET, Principal, M. CAZAUX, Principal-adjoint, M. GRANDE, secrétaire général, Mme GASSET, CPE, M. HEBRARD, M. CASSAN, Mme NAVARRO, M. BOURGAREL, Mme FRANÇOIS, M. LASSERRE, Mme SALLES, Mme DUPUY, Mme AT, Mme BAZIN, M. PECH-EGLEMME, Mme BOUTONNET, Mme ROUQUET

M. FANFELLE Gilles, Agent comptable est présent pour la présentation du Compte financier 2023.

Le quorum étant atteint, la séance débute.

Mme GASSET Emilie est désignée secrétaire de séance.

Approbation procès-verbal de la séance du 8 février 2024

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2024 :

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

Ordre du jour

Monsieur le Principal énumère l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement administratif et financier

- Compte financier 2023

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Règlement intérieur
- Journée handisport
- Intervention de Mme Ginette Kolinka
- Contrôle des entrées et des sorties
- Fournitures scolaires
- Organisation fin d'année scolaire

3. Questions diverses

1. Fonctionnement administratif et financier

COMPTE FINANCIER 2023

La présentation est faite par M. Grandé, adjoint-gestionnaire.

1. RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR

Contexte

Le collège est situé en zone rurale, au cœur du Lauragais, entre Toulouse et Revel. Il accueillait 470 élèves à la rentrée scolaire 2022/2023 et 475 élèves à la rentrée scolaire 2023/2024. Ces élèves étaient répartis en 19 divisions au cours de l'année scolaire 2022-2023 et 20 divisions pour l'année scolaire 2023-2024. Ils proviennent pour la partie collège de 19 communes des alentours.

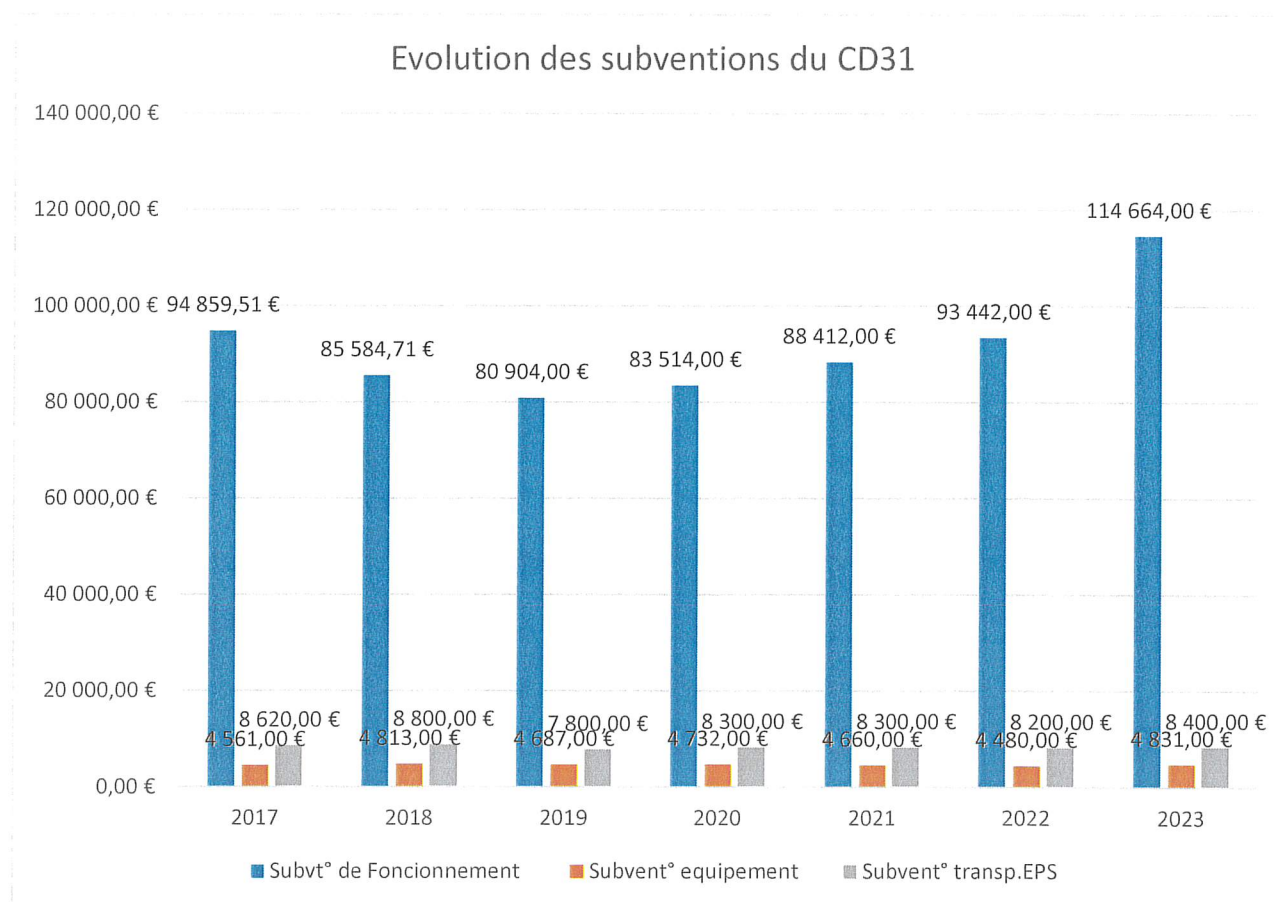
Quant à elle, la SEGPA recrute des élèves du secteur de Revel, du secteur de Villefranche de Lauragais et du secteur de Caraman.

97% des élèves sont demi-pensionnaires et 79% utilisent les transports scolaires.

Personnels de l'Etablissement

1 Chef d'Etablissement - 1 Principal-adjoint - 1 Adjoint-Gestionnaire
1 SAENES au secrétariat du principal, 1 ADJAENES à 0,50 % au service de la gestion.
10 Agents Techniques, dont 2 spécialisés en cuisine et 1 spécialisé en maintenance.
1 CPE, 4,5 postes d'Assistants d'Education.
1 Infirmière présente 4 jours par semaine.
1 Psychologue de l'éducation nationale présente 1 jour par semaine
1 Assistante Sociale présente environ 1 jour par semaine
33 enseignants et 2 professeurs documentalistes (à mi-temps)

Evolution des subventions du Conseil départemental de la Haute-Garonne



PRESENTATION DE L'EXECUTION DU BUDGET

2-1 Budget et Décisions Budgétaires Modificatives (DBM)

La dotation de fonctionnement 2023 allouée par le CD 31 était de 123 064 €, dont 8 400 € pour le transport EPS et le savoir nager et 4 831 € de subvention d'équipement. A noter que la collectivité a doté l'établissement d'une subvention complémentaire de 20 702 € pour compenser les hausses des fluides (gaz, fuel, électricité).

Le budget initial a été présenté en équilibre. Cependant au cours de l'exécution du budget 2023, nous avons procédé à 5 Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) pour vote concernant la budgétisation de ressources non spécifiques dont la répartition des BOP 141 et 230, 2 prélèvements sur fonds de roulement pour un montant de 650 € pour l'achat de la trancheuse avec une aide du FCSH de 1 863,27 € et 35 000,00 € pour rééquilibrer les services ALO et SRH. Par ailleurs, il y a eu 8 DBM pour information qui ont permis la mise à jour du budget, et l'intégration de nouvelles recettes ou subventions affectées.

2-2 Développement de l'exécution du budget

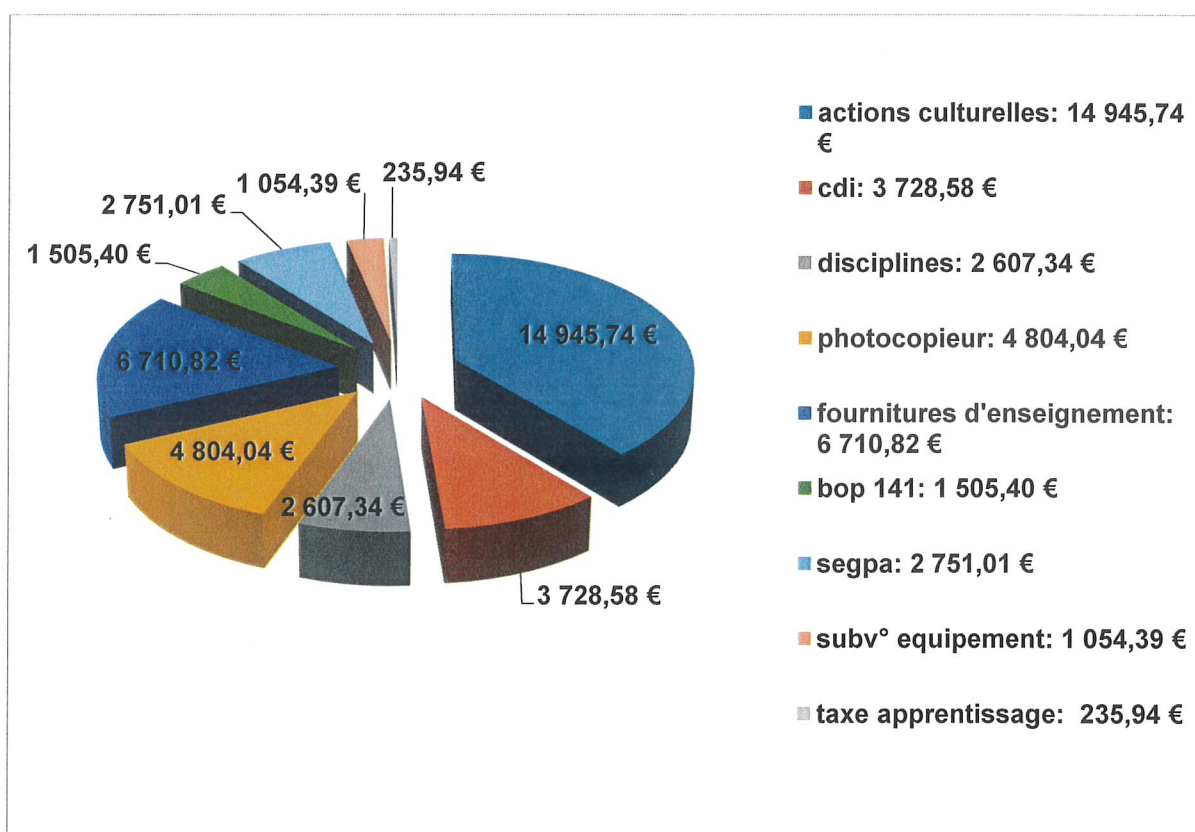
A- Service général

Service AP : Activités Pédagogiques

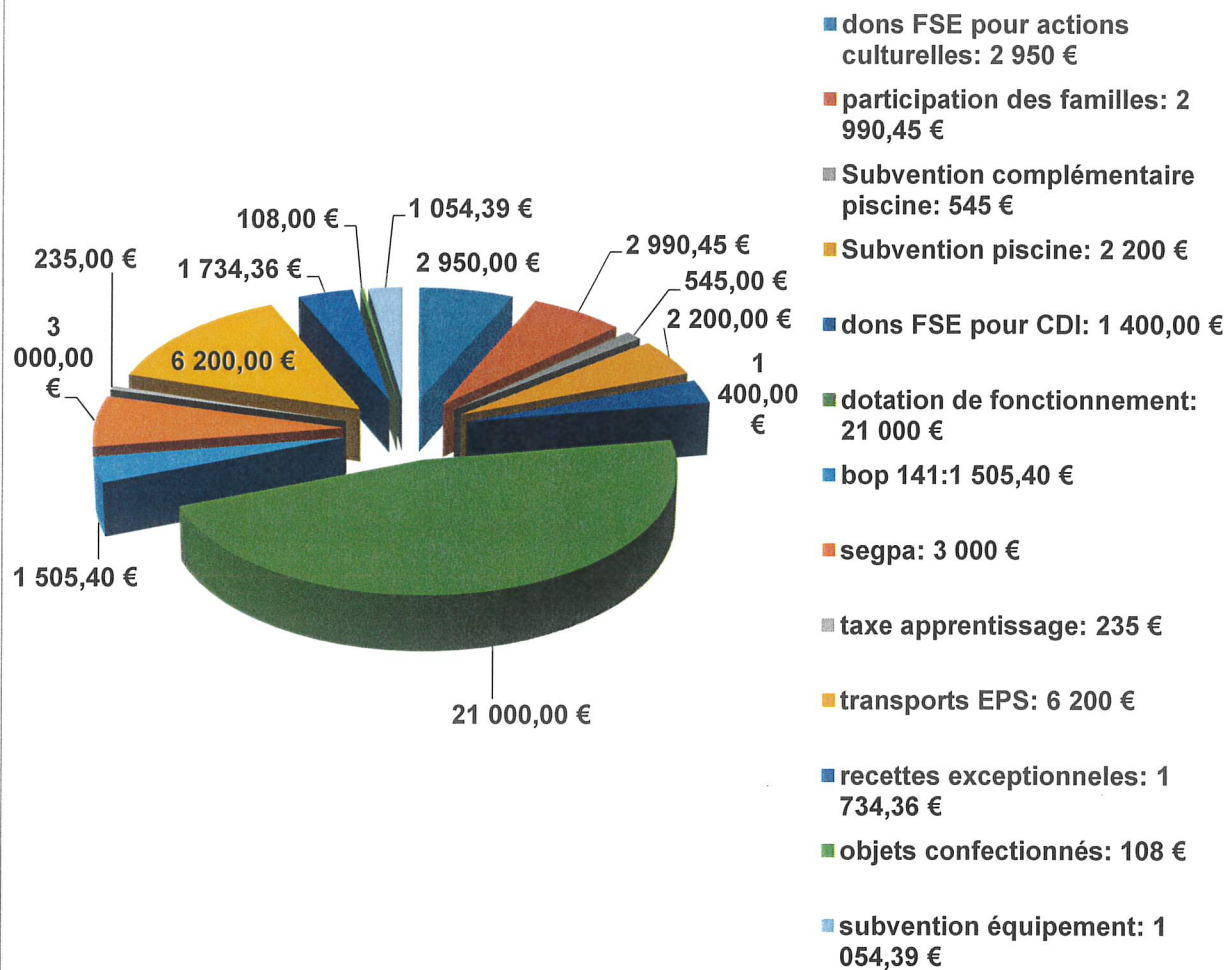
Dépenses : 38 343,26 €

Recettes : 44 922,60 €

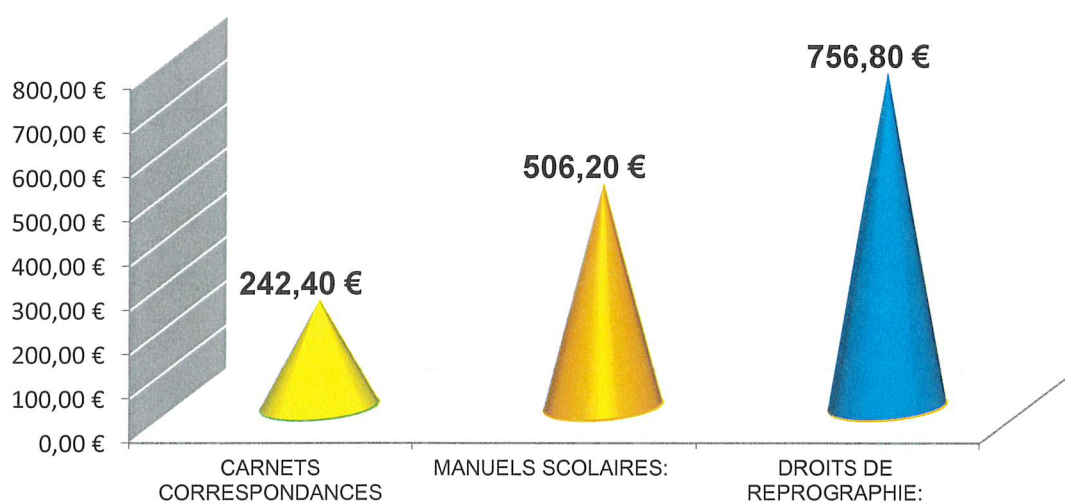
Dépenses



Recettes



Répartition BOP 141



Certaines sommes ouvertes pour ce service correspondent à :

- des subventions allouées par le Conseil Départemental comme le transport EPS et piscine: 8 400 € et subvention équipement: 4 831,00 € ;
- l'enveloppe des crédits globalisés délégués par l'Etat faisant l'objet par le conseil d'administration d'une ventilation : manuels scolaires, droit de reprographie, carnets de correspondance ainsi qu'à la taxe d'apprentissage.

Certaines ressources servent à financer les dépenses de fonctionnement et d'équipement de la SEGPA. Au titre de la taxe d'apprentissage l'établissement a reçu 425,24 € pour 2023,

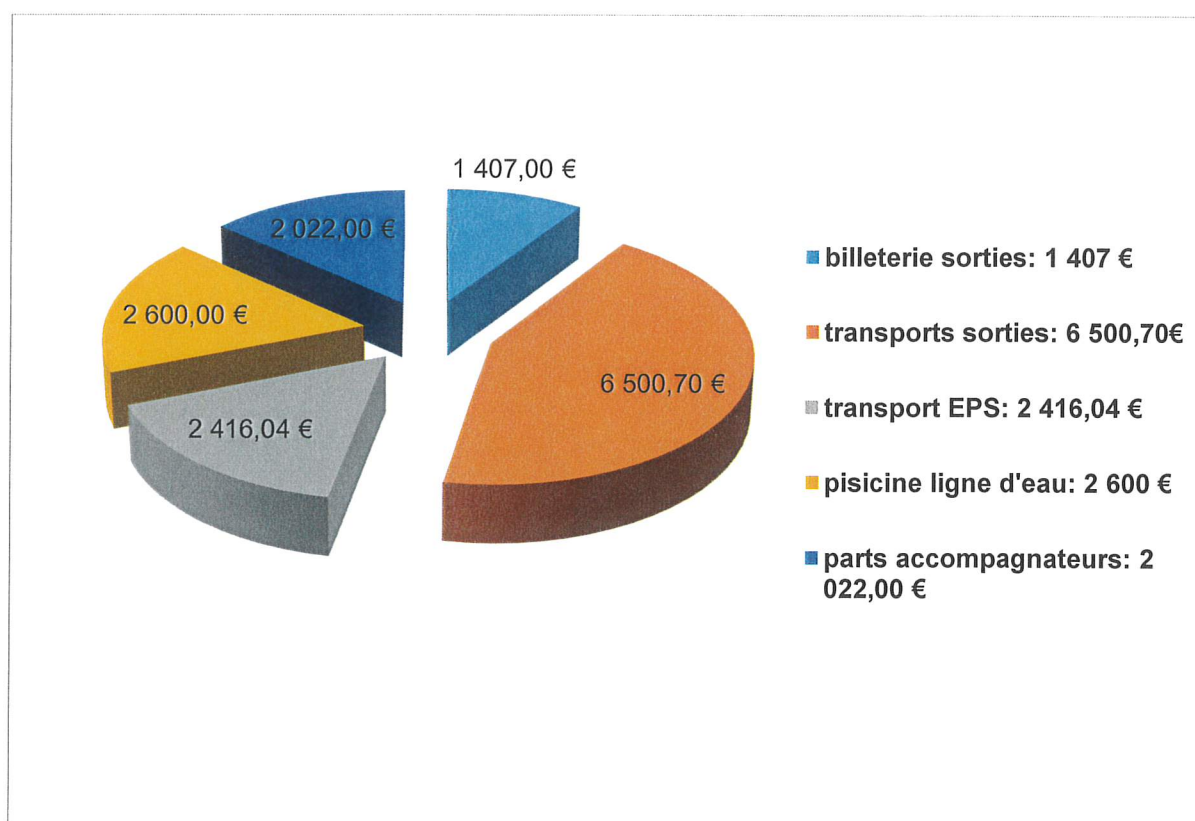
L'axe n°3 du projet d'établissement a trait à développer les parcours afin d'accentuer l'ouverture culturelle, sportive et l'engagement citoyen des élèves.

L'isolement culturel et sportif lié à la situation géographique de l'établissement doit être rompu par le biais d'une politique volontariste d'ouverture. C'est en ce sens que l'ensemble des sorties scolaires ont été prises en charge par l'établissement et par le FSE sur l'année scolaire 2022-2023, leur donnant un caractère obligatoire et s'insérant dans une progression pédagogique concertée des professeurs. Par contre, à partir de l'année scolaire 2023-2024, au regard des difficultés financières rencontrées par l'établissement, il a été décidé que les familles contribueraient également au financement des sorties. La répartition de la charge financière se fait : 1/3 collège – 1/3 FSE et 1/3 familles, Cependant, l'inscription sur ADAGE et l'utilisation du pass culture permettent de réduire grandement les dépenses des sorties.

L'axe n°2 du projet d'établissement « Former les citoyens éclairés de demain » est, lui, mis en œuvre au travers de différentes actions telles que la participation au concours national de la Résistance et de la déportation, le projet handisports, les boucliers de la laïcité et le PRAP. L'établissement finance, dans ce cadre, les déplacements et certaines interventions.

Par ailleurs, le volet développement durable, est également affiché par la labellisation E3D niveau 2, les actions autour du gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets alimentaires, d'un potager, d'un espace végétal, du nettoyage d'espaces du collège et des alentours.

Ouverture culturelle et sportive

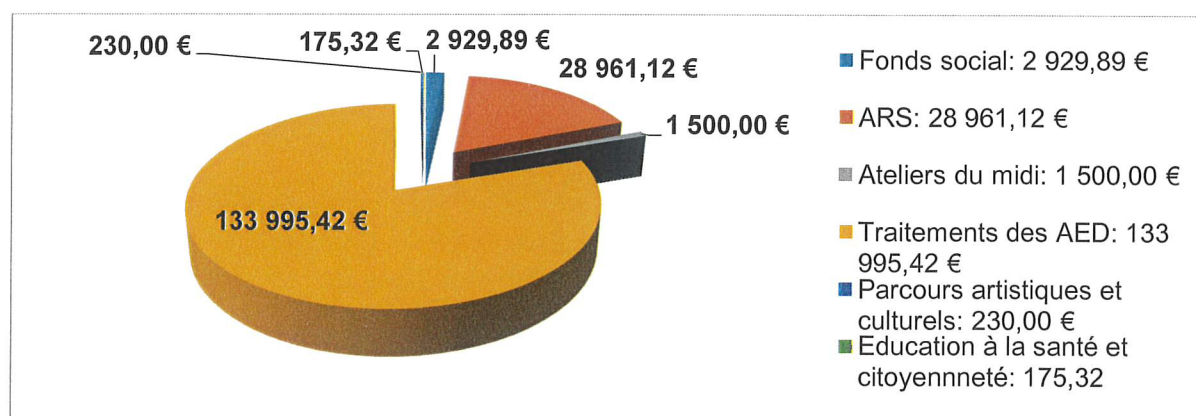


Service VE : vie de l'élève

Dépenses : 167 791,75 €

Recettes : 167 791,75 €

Les actions menées dans le cadre de ce service, sont toutes financées par l'état (CESC, Fonds social), le CD31 (aide à la restauration scolaire) ou la préfecture (MILDT- conduite addictive). Les dépenses sont obligatoirement égales aux recettes.



Pour la Vie de l'Elève, il est à noter les actions réalisées dans le cadre du Parcours artistique et culturel :

1- Atelier Lutte contre le racisme et les discriminations,

- 2- Interventions dans le cadre de la journée handisport
- 3- Réalisation d'une fresque dans la salle d'étude
- 4- Ateliers vivre-ensemble
- 5- Interventions dans le cadre de la lutte contre les drogues et les conduites addictives

La commission Fonds Social s'est réunie 3 fois au cours de l'année 2023. Le Fonds Social a permis d'aider plusieurs familles pour les frais de demi-pension. On peut déplorer que, malgré de nombreuses incitations, et les campagnes d'informations relatives aux bourses et à l'aide à la restauration scolaire, certaines familles en difficulté ne se saisissent pas de ces fonds et ne retournent pas les dossiers de demande d'aide.

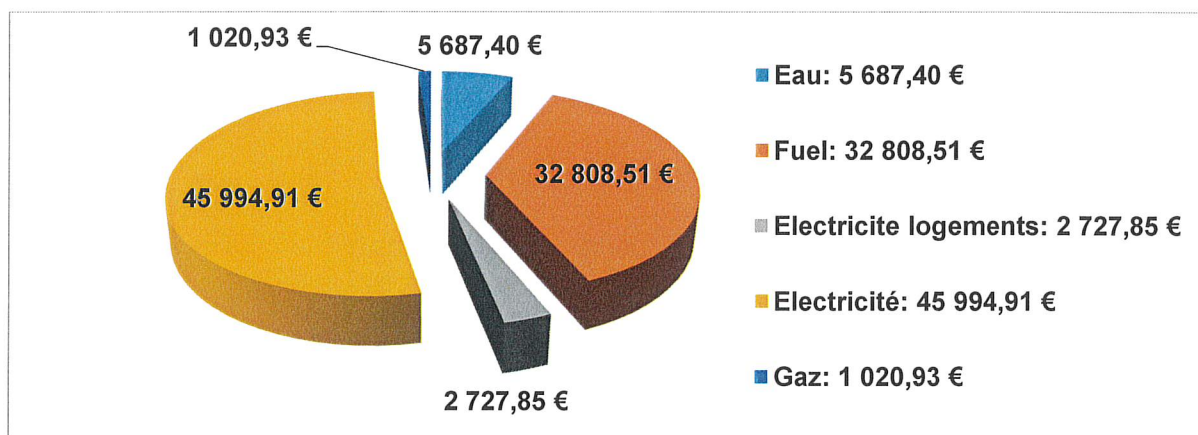
Service ALO : administration et logistique

Dépenses : 129 362,80 €

Recettes : 121 008,39 €

Les dépenses de viabilisation sont réparties entre le service ALO (service général) et le service SRH (restauration et hébergement) en l'absence de compteurs divisionnaires. La mise en place de ce type de compteur apporterait des précisions sur la réalité des consommations pour ces deux services, ce qui permettrait une meilleure évaluation des dépenses au moment de la réalisation du budget initial.

Dépenses de viabilisation



Les consommations ont été maîtrisées au mieux, mais les coûts relatifs à la viabilisation restent importants et impactent énormément le budget global. Les seules dépenses liées au chauffage représentent 65 % de la subvention totale.

Il faut noter qu'une partie de la maintenance est assurée par l'Agent de Maintenance ce qui réduit les coûts. Cependant, les contrôles de sécurité obligatoires et la maintenance souvent très technique de certains appareils nécessitent obligatoirement des contrats avec des entreprises professionnelles, ce qui explique les montants importants de ce service.

Le politique d'économie raisonnée mise en place, a néanmoins permis de réduire les consommations. A titre d'exemple, la consommation d'électricité était de 168 877 kw/h en 2022. Elle est passée à 164 973 kw/h en 2023. De même au niveau du fioul a été économisé l'équivalent d'un plein de cuve, soit 12 000 €.

Dépenses liées aux fluides et part de la subvention de fonctionnement

		Viabilité	Total viabilisation	Subv° fonct	Part de la subv°
2019	eau	5 738,43 €			
	fuel	34 469,78 €	74 126,53 €	80 904,00 €	91,62 %
	gaz	2 187,07 €			
	électricité	31 731,25 €			
2020	eau	5 540,26 €			
	fuel	25 045,34 €	64 826,59 €	83 514,00 €	77,62 %
	gaz	2 509,74 €			
	électricité	31 731,25 €			
2021	eau	9 008,49 €			
	fuel	28 215,83 €	65 335,38 €	88 412,00 €	73,90 %
	gaz	2 817,16 €			
	électricité	25 293,90 €			
2022	eau	6 453,78 €			
	fuel	31 600,19 €	71 198,29 €	93 442,00 €	76,20 %
	gaz	2 384,77 €			
	électricité	30 759,55 €			168 877 kw/h
2023	eau	7 240,76 €			
	fuel	41 010,64 €	115 406,88 €	135 366,00 €	85,26 %
	gaz	1 458,47 €			
	électricité	65 697,01 €			164 973 kw/h

La différence en kw/h entre 2022 et 2023 est de: 3 904,40 kw/ H X 0,42 € = 1 6939,85 € de gain.

La subvention correspond aux sommes du ALO et AP sans les transports, ni la subvention d'équipement.

Au regard de la hausse considérable des prix des fluides, un plan sobriété a été mis en place au collège François Mitterrand de Caraman pour l'exercice 2023 :

- Lumière dans les couloirs – Réglage de la temporisation et de la luminosité
- Coupure du chauffage dans les couloirs
- Réduction de l'amplitude horaire du chauffage (8h00 – 16h00)
- Baisse de 1°C ou 2°C

Ce plan est toujours d'actualité.

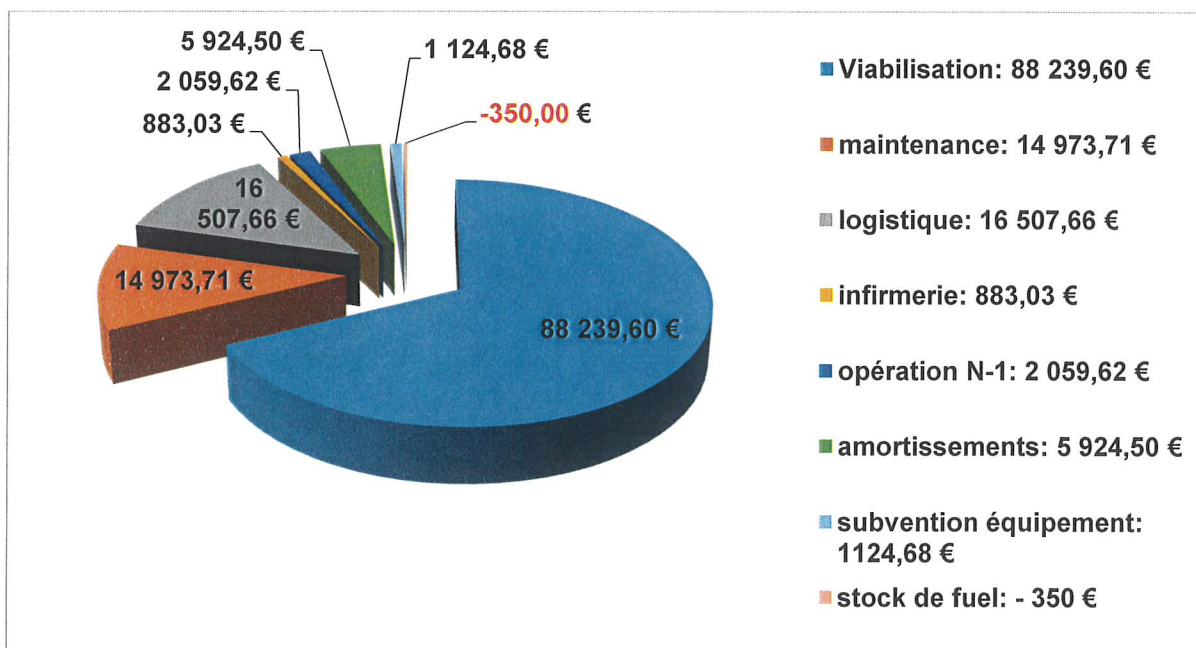
De son côté le Conseil départemental de la Haute-Garonne remplace systématiquement lors de la rénovation des salles les néons par des leds, qui sont de plus faible consommation.

Sur ce service particulièrement, les prévisions budgétaires sont évaluatives et en général basées sur les consommations des années antérieures, tout en tenant compte, le plus sincèrement possible des aléas suivants :

- 1- pannes, dégradations et frais de réparations.
- 2- consommations de viabilisation (: températures de l'hiver)
- 3- consommations, d'affranchissement....

Les dépenses au service ALO s'élèvent à 129 362,80 €. La viabilisation sur ce service représente 88 239,60 € soit environ 68 % de la dépense totale.

Répartition des dépenses

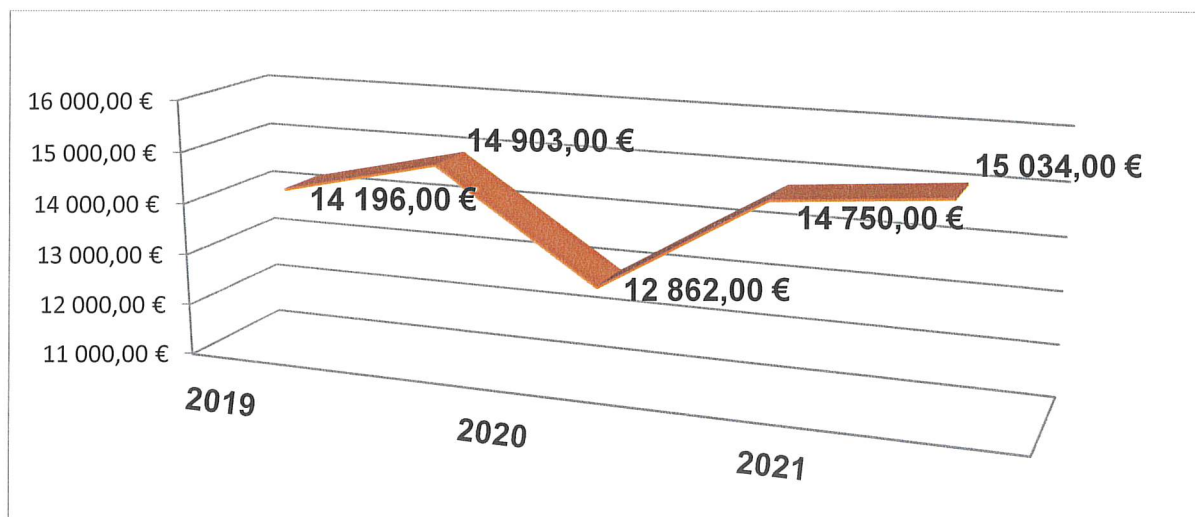


B- Les Services Spéciaux

Service SBN : bourses nationales

Dépenses : 15 034,00 €

Recettes : 15 034,00 €



Le retard dans le paiement des frais de restauration scolaire est moins important, en partie, grâce aux aides : gratuité du Cd 31, Bourses, aides par le fonds social collégien, et en partie, grâce au travail de suivi des familles par le secrétariat de gestion.

On remarque toujours une difficulté de la part des familles à demander une aide, à remplir et rapporter les dossiers complets en respectant les dates limites, malgré la distribution des dossiers et la campagne d'information par affichage et sur l'ENT.

Le rôle de l'Assistante Sociale devrait être plus clair pour les familles.

Situation des aides versées - 2023						
GRATUITE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - CONSEIL GENERAL						
<u>nombre de bénéficiaires : janvier - mars 2023</u>			<u>97</u>			<u>8 764,20 €</u>
- bénéficiaires 100%	33			4 374,47 €		
- bénéficiaires 50%	64			4 389,73 €		
<u>nombre de bénéficiaires : avril - juin 2023</u>			<u>100</u>			<u>8 710,92 €</u>
- bénéficiaires 100%	35			4 429,24 €		
- bénéficiaires 50%	65			4 281,68 €		
<u>nombre de bénéficiaires : sept - décembre 2023</u>			<u>96</u>			<u>11 486,00 €</u>
- bénéficiaires 100%			27	4 988,00 €		
- bénéficiaires 50%			69	6 498,00 €		
BOURSES DES COLLEGES						
<u>Total des dossiers : janvier-mars 2023</u>				<u>61</u>		<u>4 899,00 €</u>
Taux 1	37,00	30		1 110,00 €		
Taux 2	102,00	20		2 040,00 €		
Taux 3	159,00	11		1 749,00 €		
<u>Total des dossiers : avril - juin 2023</u>				<u>61</u>		<u>4 899,00 €</u>
Taux 1	37,00	30		1 110,00 €		
Taux 2	102,00	20		2 040,00 €		
Taux 3	159,00	11		1 749,00 €		
<u>Total des dossiers : septembre - décembre 2023</u>				<u>66</u>		<u>5 236,00 €</u>
Taux 1	37,00	35		1 258,00 €		
Taux 2	102,00	18		1 872,00 €		
Taux 3	159,00	13		2 106,00 €		
					TOTAL	15 034,00 €

DEPENSES FONDS SOCIAL EXERCICE 2021

AIDE A LA DEMI-PENSION	14 situations	2929,89 €
AIDE AUX VOYAGES	Aucune situation	0,00 €
TOTAL		2929,89 €

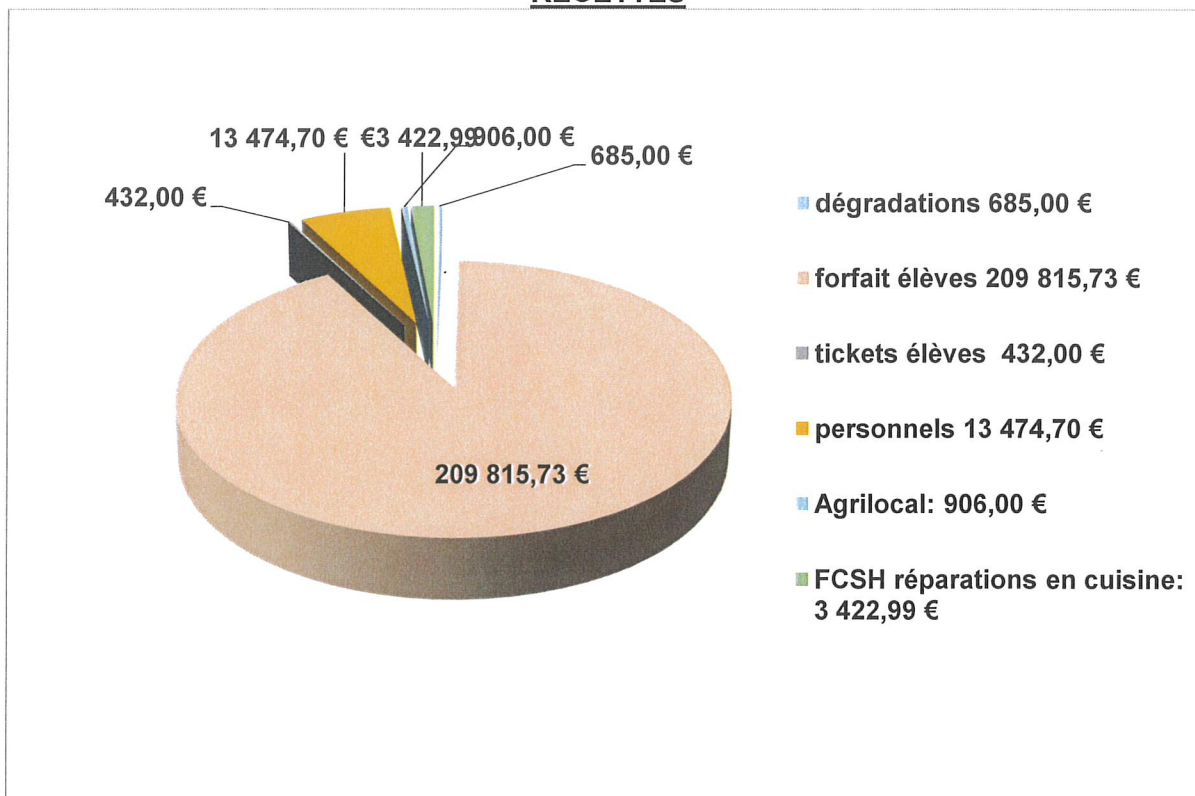
Pour rappel, au cours de l'exercice 2021, elles s'élevaient à 2088,54 €

Service SRH : restauration et hébergement

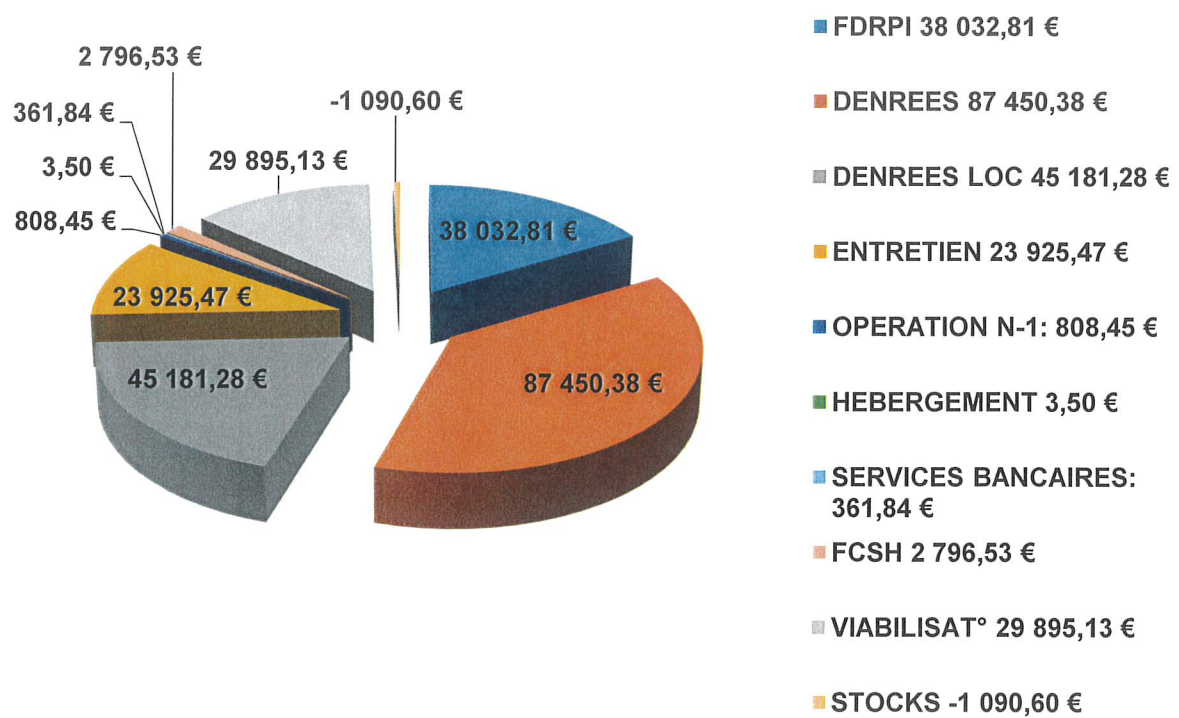
Dépenses : 227 364,79 €

Recettes : 228 736,42 €

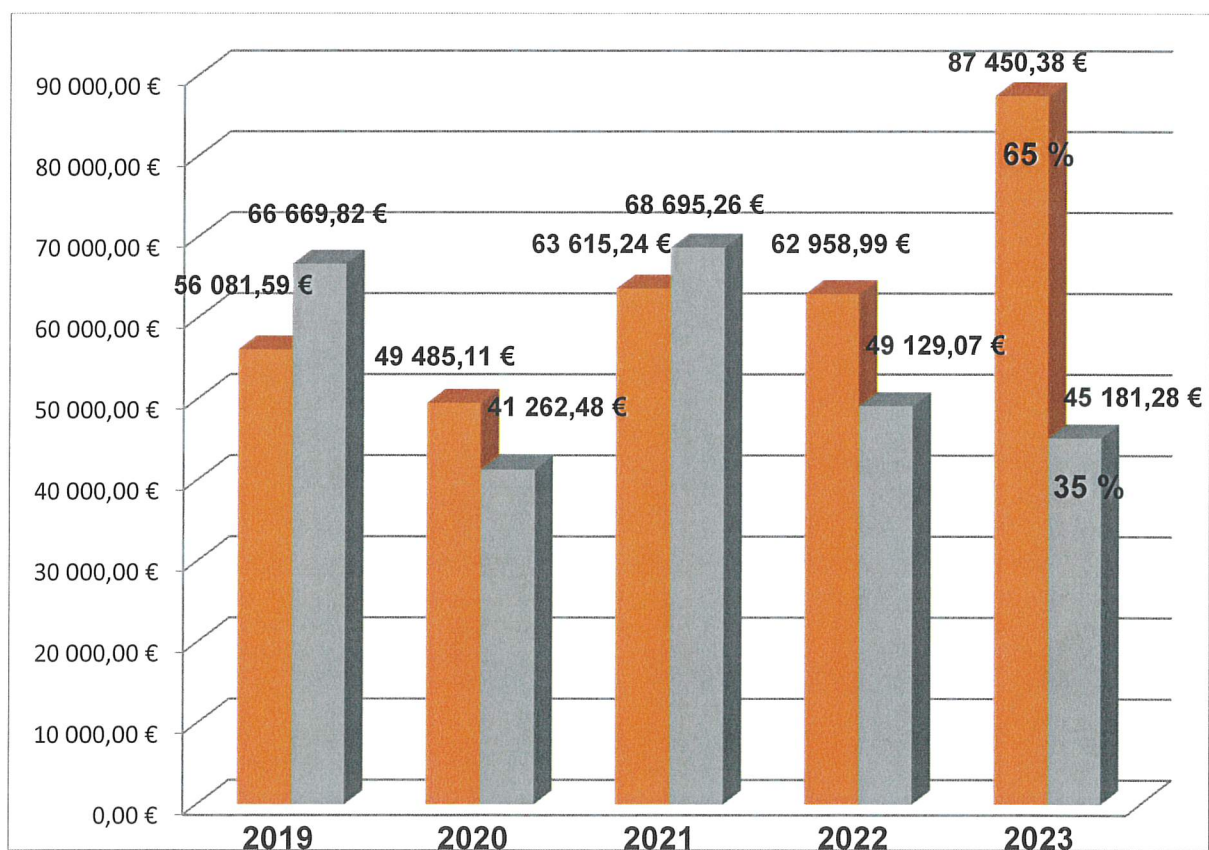
RECETTES



DEPENSES



Proportion des denrées locales



Au cours de l'année 2023 les demi-pensionnaires étaient au nombre de 460 élèves environ.

Le SRH a bénéficié en 2023 d'un prélèvement sur le FDR pour un montant de 15 000,00 €.

Des marchés à procédure adaptée et la participation au groupement de commande pour l'achat de denrées avec le CD31, permettent de mieux encadrer les coûts des denrées et de respecter la réglementation en vigueur tout en maintenant une grande qualité de la « matière première » et des repas servis.

Par ailleurs, le collège participe au programme de valorisation des produits frais, locaux et achetés en circuits courts.

La Participation du FCSH a été très importante et a pu financer 75 % des réparations, Comme déjà indiqué plus haut, les retards de paiement des frais de restauration scolaire se sont stabilisés. Le travail de communication et de relance effectué semble mieux atteindre les familles. Ce qui permet d'alléger la procédure « huissier » qui reste tout de même importante.

Cependant, on constate toujours une certaine difficulté pour les familles à signaler d'éventuels soucis financiers, à demander de l'aide, à contacter l'assistante sociale du collège, remplir et rapporter les dossiers complets en respectant les dates limites, et les cumuls de trimestre en retard à payer ne sont pas rares. La démarche s'effectue, la majorité du temps, du collège vers la famille.

C- LES STOCKS

Etat de variation des stocks au 31/12/2022

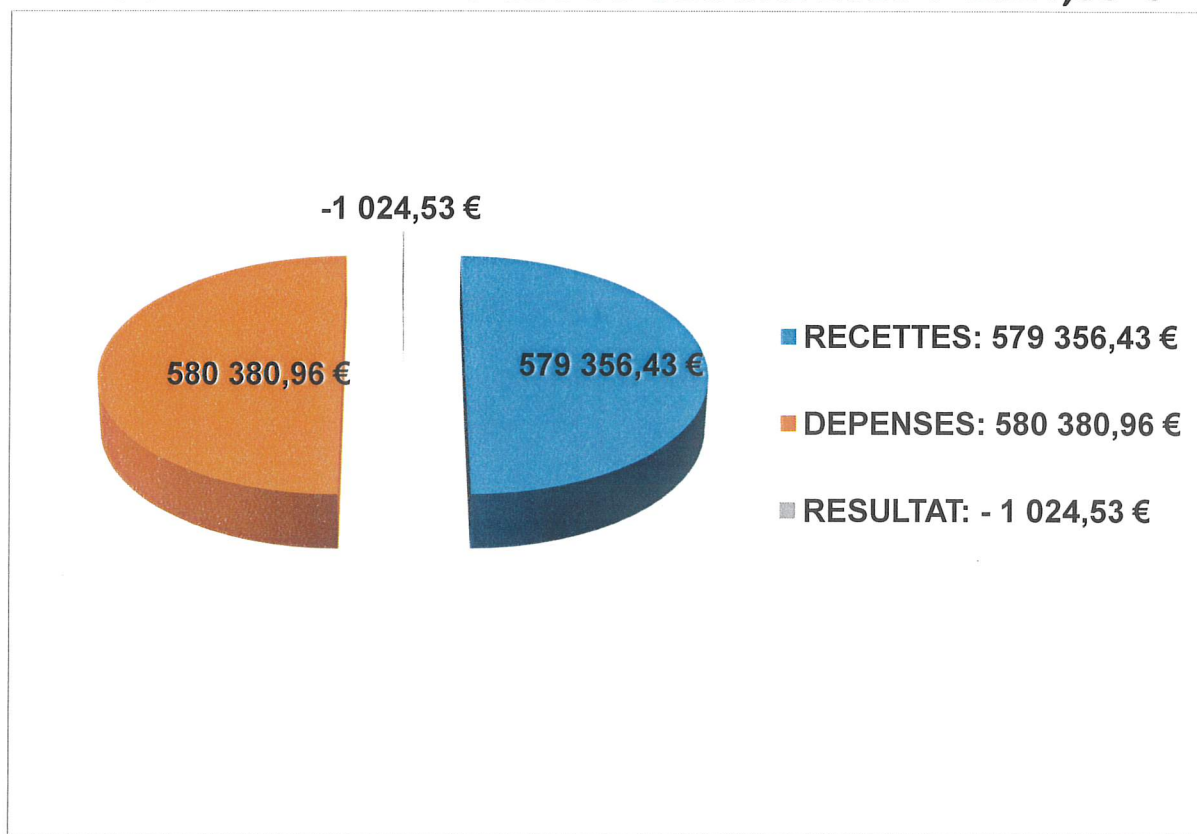
DENREES				
COMPTES		DESIGNATION		montant en €
Stock au 01/01/2022		Denrées		5140,56 €
Stock au 31/12/2023		Denrées		6442,16 €
Variation du stock				+ 1301,60 €
GAZ				
COMPTES	DESIGNATION	en litre	tarif Unitaire	montant en €
Stock au 31/12/2022	Gaz (citerne)	2100	1,19 €	2499,00 €
Stock au 31/12/2023	Gaz (citerne)	2200	1,04 €	2288,00 €
Variation du stock				-211,00 €
FUEL				
COMPTES	DESIGNATION	en litre	tarif Unitaire	montant en €
Stock au 31/12/2022	Fuel (citerne)	9 500	1,10 €	13 300,00 €
Stock au 31/12/2023	Fuel (citerne)	10 500	1,30 €	13 650,00 €
Variation du stock				+ 350.00 €

Opération en capital

Dépenses : 2484,36 €

Recettes : 1863,27 €

RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023 : -1024,53 €



2. RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE

Introduction.

Le compte financier est un document de synthèse établi après chaque fin d'exercice conformément à l'article R421-77 du code de l'Education. C'est un document commun à l'ordonnateur (le chef d'établissement) et à l'agent comptable.

Le compte financier est un document constitué de deux éléments :

- le compte financier dit " sur chiffres " : c'est celui qui est présenté et soumis aux votes du Conseil d'administration. Il permet d'analyser les écarts éventuels entre l'autorisation budgétaire et la réalité, de mesurer les conditions de l'exécution budgétaire et de

comparer les résultats avec les années précédentes. Le Conseil d'administration se prononce par deux votes :

1. le premier pour approuver avec ou sans réserve le compte financier ;
2. le second pour affecter les résultats ;

- le compte financier dit " sur pièces " qui est destiné au juge des comptes.

Le présent rapport a pour objet de constater la situation du patrimoine financier de l'établissement au 31 décembre 2023

Le patrimoine financier de l'établissement au 31 décembre 2023.

Il s'agit de présenter des indicateurs purement comptables n'appelant pas de la part du comptable de développement spécifique. En revanche, des explications peuvent être données par l'ordonnateur dans son rapport puisque les indicateurs présentés ici sont bien évidemment le reflet de l'activité quotidienne du collège en 2023.

La gestion 2023 du collège François Mitterrand fait apparaître les éléments suivants :
Le résultat de l'établissement est déficitaire de **-357,86€**. Ce résultat est à mettre en perspective avec celui des précédents exercices tous services confondus.

Exercice	
2011	+23 003,52€
2012	-3 554,21€
2013	-17 562,91€
2014	+25 833,57€
2015	+27 290,50€
2016	+15 293,69€
2017	6 900,70€
2018	-9 909,28€
2019	-18 442,12€
2020	-23 764,98€
2021	-36 464,88€
2022	+29 584,62€.
2023	-357,86€

Je rappelle que le collège dispose de deux services distincts, le service général, et le service de restauration SRH.

De ce fait il convient d'analyser le détail de chaque service pour mesurer l'impact de ce résultat.

A. Le service général

Le service général affiche un résultat négatif de -1729,49€.

Ce résultat comprend trois entrées :

- 1) les opérations d'amortissement et de financement d'immobilisations sur fonds propres,
- 2) le résultat recettes-dépenses de fonctionnement de l'établissement, ou résultat strictement financier,
- 3) la variation de stocks de combustible exprimée en montant TTC, soit 1) -4 265,34€, 2) +2 185,85€, et 3) +350€.

L'amortissement retrace la perte de valeur des matériels immobilisés du fait de leur vétusté, elle vient en atténuation de la valeur résiduelle de ces matériels, le résultat financier est positif et s'ajoute au résultat précédent, enfin l'établissement a terminé l'exercice avec plus de fuel au 31/12/2023 qu'en début d'année au 01/01/2023, il y a eu stockage complémentaire.

Ce résultat est à mettre en perspective avec ceux des années précédentes :

Exercice	Résultat SG
2011	+8 426,52€
2012	-8 375,97€
2013	-24 491,32€
2014	+1 136,06€
2015	+3 143,09€
2016	+8 191,21€
2017	+7 753,36€
2018	-16 852,53€
2019	-26 843,15€
2020	-22 676,85€
2021	-17 250,59€.
2022	+14 590,41€.
2023	-1 729,49€

Il faut également le remettre en perspective avec le montant des dépenses annuelles du service : il représente 0,50% des dépenses de ce service (0,86% si on retrace les salaires des AED, et les aides DP).

Sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration les réserves financières du service général augmenteront logiquement de 39 712,37€ à 41 898,22€.

Parallèlement la valeur des stocks après stockage complémentaire passe de 13 300€ au 01/01/2023 à 13 650€ fin 2023.

Réserves SG	Au 01/01/2023	Résultat	Achat sur immobilisation	Amortissement	Au 31/12/2023
Financières	39 712,37€	+2 185,85€	0,00€		41 898,22€
Stock fuel	13 300,00€	+350,00€			13 650,00€
Immobilisations	10 715,15€		621,09€	-4 265,34€	7 070,90€
TOTAL	63 727,52€	+2 535,85€	621,09€	-4 265,34€	62 619,12€

Il faut noter que les réserves financières du service général représentaient en 2011 environ 3 mois de fonctionnement du service en 2011 sur la base des dépenses de cet exercice sur 10 mois ; Elles représentaient en 2012 2,3 mois : une baisse logique compte tenu de la hausse des dépenses constatées en 2012, et du résultat négatif du service. Elles représentent fin 2013, 23 jours de fonctionnement. En 2014, compte tenu du montant de dépenses plus élevé par rapport à 2013, elles représentent environ 15 jours de fonctionnement (sur une base de 300 jours de fonctionnement environ). En 2015, ces réserves sont remontées au niveau acceptable de pratiquement 2 mois de fonctionnement. Fin 2016, les réserves restent stables à deux mois de fonctionnement. Fin 2017 elles représentent 3,4 mois de fonctionnement, et fin 2018 les réserves représentent 1,75 mois de fonctionnement. Fin 2019, les réserves financières représentent 1 mois de fonctionnement (1,75 mois si on retranche la paye des AED). Pour 2020, les réserves financières ne représentent plus que 17 jours (1 mois si on retranche la paye des AED). En 2021, ces réserves financières représentaient mois d'un mois de fonctionnement-(21 jours de fonctionnement sur la base de 300 jours), et 1,2 mois de fonctionnement si on retranche la paye des AED. En 2022, les réserves augmentant, on obtient un ratio d'environ 2,7 mois de fonctionnement (sur 10 mois hors dépenses AED et aides). En 2023, elles sont de 2,07 mois de fonctionnement hors AED.

La situation financière du collège reste stable, et elle n'efface pas les trois derniers exercices déficitaires 2019/2021 (cumul de perte : 66000€).

EXERCICE	Nbre jours de fonctionnement SG total	Nbre de jours de fonctionnement sans AED
2011	3 mois	
2012	2,3 mois	
2013	23 jours	
2014	15 jours	
2015	2 mois	
2016	2 mois	
2017	3,4 mois	
2018	1,75 mois	
2019	1 mois	1,75 mois
2020	17 jours	1 mois
2021	21 jours	1,2 mois
2022	1,32 mois	2,7 mois
2023	1,25 mois	2,07 mois

Exercice	Montant subvention	Dont retenue	Prélèvements BI
2012	104 957,37€	0,00€	ND
2013	87 849,09€	14 830,28€	25 523,91€
2014	101 730,37€	0,00€	17 637,12€
2015	100 818,48€	0,00€	14 179,52€
2016	98 568,48€	0,00€	11 140,12€
2017	103 479,51€	0,00€	13 703,59€
2018	94 384,71€	0,00€	0,00€
2019	88 704,00€	0,00€	0,00€
2020	91 814,00€	0,00€	0,00€
2021	96 712,00€	0,00€	0,00€
2022	101 642,00€	0,00€	0,00€
2023	123 064€	0€	0€

Pour faire face à une stagnation de sa subvention de fonctionnement depuis quelques années, la politique de l'établissement a consisté à maintenir son niveau de prestation, et à financer par recours au prélèvement sur fonds de roulement dès le budget initial pour abonder les services AP et ALO (18663€ en AP, et 6860,91€ en ALO, soit une IAF de 25523,91€ en 2013) et en 2014 dès le budget initial un prélèvement a été voté à hauteur de 17637,12€, sur le fonds de roulement. En 2015, il a été prélevé 14179,52€, et en 2016, 11 140,12€ (6919,52€ ont été pris sur le SG, et 4220,60€ sur les réserves du SRH). En 2017, le prélèvement du budget initial a servi à équilibrer le chapitre AP.

Il est à noter que le résultat financier 2017 permet d'effacer en partie le prélèvement initial prévu pour équilibrer le budget (10 145,72€/13 703,59€).

En 2018, on constate qu'aucune retenue n'a été effectuée sur la subvention par le Conseil Départemental 31, et qu'aucun prélèvement n'a été prévu au Budget Initial.

Depuis 6 ans, le collège équilibre ses budgets initiaux sans recours au prélèvement sur fonds de roulement ; Il ne fait plus l'objet par ailleurs de retenue sur sa subvention de fonctionnement. En revanche, on a assisté à une dégradation très conséquente du résultat sur les quatre exercices, 2018/2021 notamment au niveau du SG, qui invite à rester vigilant sur les perspectives du prochain exercice 2023 (2018 : -16852€, 2019 : -26843€, 2020 : -22676€, 2021 : -17 250,59€), l'embellie de 2022 était tout à fait accidentelle.

B. Le service spécial SRH (restauration)

Le résultat de ce service est excédentaire à +1371,63€

Exercice	Résultat
2011	+13 878,16€
2012	+4 666,12€
2013	+6 928,41€
2014	+24 697,51€
2015	+24 147,41€
2016	+7 102,48€
2017	-852,66€
2018	+6 943,25€
2019	+8 401,03€
2020	-1 088,13€
2021	- 19 214,29€
2022	+14 994,21€
2023	+1 371,63€

Le résultat de ce service est déterminé par les mouvements de trois composantes, le résultat strictement financier issu de la contraction produits-charges, et l'évolution des stocks de matières premières, ici les denrées alimentaires, et le stock de gaz, valorisées à leur valeur d'achat TTC.

Ainsi le premier chiffre strictement financier retrace le résultat de la gestion quotidienne et est positif mais négligeable (+281,03€). Les variations de stocks s'établissant ainsi : Denrées : +1301,60€ (stockage), Gaz : -211€ (déstockage). La contraction des deux stocks a une incidence sur le résultat : +1 090,60€.

Le total des deux valeurs donne le résultat final de ce service : (+281,03€+1301,60€-211€=+1371,63€).

Exercice	Résultat financier SRH	Nbre jours fonctionnement	% de charges
2011	+16 872,33€	16	
2012	+6 727,61€	6	
2013	+6 918,05€	6	3,4%
2014	+25 176,17€	23	12%
2015	+24 536,75	23	12%
2016	+6 980,31€	6	3,4%
2017	-2 956,06€	Perte de 2,44	Perte de 1,36%
2018	+10 126,23€	8,5	4,75%
2019	+7 836,82€	6,44	3,58%
2020	-867,66€	1	0,5%
2021	-20 149,64€	Perte de 17,36	Perte de 9,65 %
2022	+10 964,04€	10,23	5,68%
2023	281,03€	0,22	0,12%

Le résultat financier 2023 est à replacer dans l'échelle de grandeur qui prévaut pour ce service : il représente 0,22 jour de fonctionnement du service (sur une base de 180 jours d'ouverture) ou encore 0,12% des charges 2023 ; Un résultat et des ratios tout à fait négligeables, malgré un résultat positif symbolique.

Ce service affiche, après affectation de son résultat 2023, des réserves en baisse (impact du prélèvement sur réserves de 621,009€ pour achat d'immobilisation), à 60 290,53€, c'est-à-dire 2,5 mois de fonctionnement, ce qui constitue une valeur moyenne pour ce ratio. Pour mémoire, il était de 3,2 mois de fonctionnement en 2011, de 3,5 en 2012 de 3,7 mois en 2013, de 3,89 en 2018, de 4,05 mois en 2019, de 6 mois en 2020, et de 2,3 mois en 2021, de 3,1 mois en 2022.

Réserves SRH	Au 01/01/2023	Résultat	Prélèvement pour achat immobilisation	Au 31/12/2023
Financières	60 630,59€	+281,03€	621,09€	60 290,53€
Stocks denrées	5 140,56€	+1 301,60€		6 442,16€
Stocks gaz	2 499,00€	-211,00€		2 288,00€
TOTAL	68 270,15€	+1 371,63€	621,09€	69 020,69€

C. La capacité d'autofinancement RCBC

La CAF correspond au surplus monétaire potentiel dégagé par les opérations de gestion de l'établissement. Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable. Au-delà du seul résultat qui correspond à la différence entre produits et charges, la CAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie. Elle peut être négative en cas de capacité négative (IAF).

Dans le cas du collège, il s'agit d'une CAF à hauteur de +3 907,48€ (Résultat-Neutralisation réelle : -357,86€ +4 265,34€), compte tenu du résultat négatif global de l'établissement. Il faut noter que le budget primitif avait été voté sans IAF, à l'équilibre.

Exercice	CAF	IAF
2012		-3 554,21€
2013		-14 462,35€
2014	28934,14€	
2015	30191,09€	
2016	17 994,91€	
2017	7 739,06€	
2018		-7 804,82€
2019		-13 815,22€
2020		-18 484,73€
2021		-30 965,19€
2022	34 941,88€	
2023	3 907,48€	

D. Le fonds de roulement net global RCBC

Il représente la différence entre les ressources stables et les emplois stables et traduit la marge de manœuvre dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine.

Exercice	FdR
2009	104 281,38€
2010	115 222,84€
2011	124 990,03€
2012	121 435,82€
2013	106 973,47€
2014	135 907,61€
2015	166 098,70€
2016	184 093,61€
2017	175 429,85€
2018	153 926,80€
2019	137 410,56€
2020	118 925,83€
2021	86 340,64€
2022	121 282,52€
2023	124 568,91€

Le fonds de roulement est la valeur de référence indiquant les disponibilités financières de l'établissement dans lesquelles il peut puiser le cas échéant pour financer son fonctionnement, ou son investissement. La CAF constatée fin 2023 (+3 907,48€) augmente d'autant le fonds de roulement entre 2022 et 2023, diminué des achats pour immobilisations (621,09€). .

Le FdR a connu sur les 15 dernières années une évolution entre deux valeurs extrêmes (86 340,64€ en 2021 et 184 093,61€ en 2016) qui établit sa moyenne à 131000€. On est donc encore en deçà de la valeur moyenne sur 2023.

E. Le besoin en fonds de roulement RCBC

Il représente la différence entre les emplois d'exploitation et hors exploitation (l'actif circulant) et les ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes). Cette grandeur mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement.

Exercice	BFdR
2009	-28 901,27€
2010	-29 870,77€
2011	-17 247,20€
2012	-31 050,94€
2013	-38 212,15€
2014	-13 011,77€
2015	-17 925,95
2016	-18 767,10€
2017	-9 282,27€
2018	-29 277,79€
2019	-39 629,85€
2020	-14 541,96€
2021	-29 846,78€
2022	+18 543,94€
2023	+14 103,92€

Il faut noter que cette valeur est généralement négative dans les EPLE compte tenu du fait que les reliquats de subventions ou les sommes versées par des tiers (ce qu'on appellera des dettes) sont plus importantes que les créances (ce qui reste à recevoir pour l'EPLE) et les stocks.

Le collège François Mitterrand doit recevoir (créances) 57 582,05€, dont 1 140€ de l'Etat pour des subventions de bourses. En créances privées (demi-pension essentiellement) l'état des créances est de 19 553,48€ (DP), mais aussi de 3 499,82€ de créances mises à l'huissier, susceptibles de peser sur le fonds de roulement en cas de non-recouvrement, et 1 160,75€ pour des consommations et charges de logement de fonction, et 32 150€ d'opération d'avance voyage à dénouer sur 2024.

Les dettes du collège s'élèvent à 65 858,29€ et sont constituées pour environ 16 324,35€ de paiements en attente de régularisation sur 2024, de reliquats de crédits sur subvention, pour 25 990,27€, de taxe d'apprentissage (265,34€), et d'avance des familles et des commensaux pour le self pour 23 278,33€, à utiliser ou à solder sur 2024.

La moyenne constatée du BFdR sur les quatorze dernières années est de -18 866€.

F. La trésorerie RCBC

Calculée selon les nouvelles normes comptables, la trésorerie est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, soit au 31/12/2023 : 110 464,99€. Cette valeur est à mettre en perspective avec celles des années précédentes :

Exercice	Trésorerie
2009	133 182,65€
2010	145 093,61€
2011	142 237,23€
2012	152 486,76€
2013	145 185,62€
2014	148 919,38€
2015	184 024,65
2016	202 860,71€
2017	184 712,12€
2018	183 204,59€
2019	177 040,41€
2020	133 467,79€
2021	116 187,42€
2022	102 738,58€
2023	110 464,99€

La situation de trésorerie du collège se stabilise, et revient à la valeur de 2021. Les besoins mensuels du collège, sont d'environ 58 038€ sur l'exercice 2023 (44 638€ hors paye AED et aides).

G. Les autres indicateurs financiers RCBC

1. Les jours de fonds de roulement :

Cet indicateur renseigne sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.

Exercice	Jours FdR
2009	84
2010	93
2011	100
2012	93
2013	84
2014	109
2015	113
2016	120
2017	144
2018	100
2019	89
2020	94
2021	61
2022	87
2023	78

2. les jours de trésorerie :

Cet indicateur a la même fonction que l'indicateur précédent mais il l'affine notamment quand le besoin en fonds de roulement est négatif, comme c'est le cas ici.

Exercice	Jours Trésorerie
2009	107
2010	117
2011	114
2012	117
2013	115
2014	120
2015	125
2016	132
2017	151
2018	119
2019	114
2020	106
2021	82
2022	74
2023	70

On constate une forte baisse de cet indicateur à nouveau cette année.

Conclusion

Tout document financier ne vaut que parce qu'il est le reflet d'une situation quotidienne. Le compte financier n'échappe pas à la règle. Les chiffres observés pour 2023 traduisent ainsi fidèlement l'exercice qui vient de s'achever.

La situation du collège Mitterrand est une année de transition : des indicateurs non significatifs, qui incitent à la vigilance sur 2024.

La situation exceptionnelle du collège est due en grande partie à sa sensibilité au montant de sa subvention de fonctionnement qui pesait en 2022 pour 75% de ses dépenses de fonctionnement (AP/ALO), et qui avec la hausse des coûts de viabilisation va aggraver cette situation. .

Fait à St Orens, le 29 avril 2024.

L'Agent comptable

COMPTE FINANCIER 2023

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve sans réserve le compte financier 2023 :

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat du service général : -1729,49 € aux réserves du service général

Affectation du résultat du SRH : +1371,63 € aux réserves du service SRH

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat comme précisé au-dessus :

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

REGLEMENT INTERIEUR

Suite aux observations de Mme Le Luherne- -Herbeth, chargée du conseil et du contentieux au sein de la Direction des affaires juridiques de l'académie de Toulouse, des préconisations de modification du règlement intérieur ont été formulées pour la partie :

3. – DISCIPLINE – SANCTIONS

En cas de non-respect du règlement, l'élève s'expose aux punitions et sanctions en vigueur dans l'établissement.

La sanction doit avoir pour finalité de promouvoir une attitude responsable de l'élève et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences de ses actes. Les punitions peuvent être données pour des manquements dans le travail ou le comportement.

Les punitions scolaires sont données par tout personnel de l'établissement durant peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants, à leur propre initiative ou sur proposition d'un autre membre de la communauté éducative en fonction au sein de l'établissement (cf. circulaire n° 2014 – 059 du 27 mai 2014). Elles concernent essentiellement certains manquements mineurs aux obligations des élèves et les légères perturbations dans la vie de la classe et de l'établissement. Les punitions doivent respecter la personne de l'élève et sa dignité ; sont proscrites en conséquence toutes les formes de violence physique ou verbale, toute attitude humiliante, vexatoire ou dégradante à l'égard des élèves. Elles sont portées à la connaissance des familles par le biais du carnet de correspondance, d'un courrier et/ou de l'ENT.

Les différents types de punitions sont :

- 1) Remarque sur le carnet de liaison à faire viser par les responsables
- 2) Observation travail ou comportement sur le carnet de liaison comptabilisée par la vie scolaire et à faire viser par les responsables
 - I. Demande d'excuses orales ou écrites
 - II. Devoir supplémentaire assorti ou non d'une retenue (toute absence en retenue devra être obligatoirement justifiée par écrit). Ce devoir devra être corrigé par le prescripteur

- III. Travail d'intérêt général
- IV. Exclusion ponctuelle d'un cours. Dans ce cas, l'élève sera conduit auprès du CPE, l'exclusion sera justifiée par un manquement grave ou répété, elle donnera lieu à un rapport remis au CPE, au Principal adjoint ou au Chef d'établissement ; les responsables en seront informés. Cette mesure doit rester très exceptionnelle et sera suivie d'un travail scolaire donné par l'enseignant.
- ~~V. Changement du régime d'autorisation de sortie habituelle de l'élève. Dans ce cas, l'élève sera tenu d'être présent au sein de l'établissement de 8h30 à 17h sur une période déterminée.~~

Les punitions seront appliquées de manière proportionnée selon leur gravité.

Il peut être demandé une mesure de réparation à la place ou en accompagnement des punitions ci-dessus.

Les sanctions disciplinaires sont fixées dans le respect du principe de légalité tel que prévu par le Décret n°2019-906 du 30 août 2019 - art. 7

Les sanctions disciplinaires relèvent du Chef d'établissement ou du **conseil de discipline** et seront appliquées selon l'échelle suivante. Elles concernent les atteintes aux personnes et aux biens et les manquements graves aux obligations des élèves.

I.- Dans les collèges et lycées relevant du ministre chargé de l'éducation, les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves sont les suivantes :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° La mesure de responsabilisation ;
- 4° L'exclusion temporaire de la classe. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- 5° L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;
- 6° L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

Les sanctions prévues aux 3° à 6° peuvent être assorties du sursis à leur exécution dont les modalités sont définies à l'article R. 511-13-1.

II.- La mesure de responsabilisation prévue au 3° du I consiste à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives. Sa durée ne peut excéder vingt heures. Lorsqu'elle consiste en particulier en l'exécution d'une tâche, celle-ci doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités. Elle peut être exécutée au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat. Un arrêté ministériel fixe les clauses types de la convention qui doit nécessairement être conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation.

L'accord de l'élève, et, lorsqu'il est mineur, celui de son représentant légal, est recueilli en cas d'exécution à l'extérieur de l'établissement. Un exemplaire de la convention est remis à l'élève ou à son représentant légal.

La mise en place d'une mesure de responsabilisation est subordonnée à la signature d'un engagement par l'élève à la réaliser.

III.- En cas de prononcé d'une sanction prévue au 4° ou au 5° du I, le chef d'établissement ou le conseil de discipline peut proposer une mesure alternative consistant en une mesure de responsabilisation.

Lorsque l'élève respecte l'engagement écrit visé au dernier alinéa du II, seule la mesure alternative est inscrite dans le dossier administratif de l'élève. Elle est effacée à l'issue de l'année scolaire suivante. Dans le cas contraire, la sanction initialement envisagée, prévue au 4° ou au 5° du I, est exécutée et inscrite au dossier.

Le chef d'établissement peut prononcer, dans le respect de la procédure disciplinaire, toutes les sanctions qu'il juge utiles, dans la limite des pouvoirs propres qui lui sont reconnus aux termes des dispositions de l'article R. 511-14 du code de l'Éducation : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, de l'établissement ou de l'un de ses services annexes d'une durée maximale de huit jours.

"Lorsqu'il se prononce seul sur les faits qui ont justifié l'engagement de la procédure disciplinaire, le chef d'établissement informe sans délai l'élève des faits qui lui sont reprochés et lui fait savoir qu'il peut, dans un délai de deux jours ouvrables, présenter sa défense oralement ou par écrit ou en se faisant assister par une personne de son choix.

Si l'élève est mineur, cette communication est également faite à son représentant légal afin que ce dernier produise ses observations éventuelles. Dans tous les cas, l'élève, son représentant légal et la personne éventuellement chargée de l'assister pour présenter sa défense peuvent prendre connaissance du dossier auprès du chef d'établissement.

Mesure conservatoire d'interdiction d'accès de l'établissement à l'élève

En cas de nécessité, le chef d'établissement peut interdire, à titre conservatoire, l'accès de l'établissement à l'élève pendant le délai mentionné au premier alinéa. Cette mesure ne présente pas le caractère d'une sanction. (Art. R421-10-1 du Code de l'Education).

Il existe 2 types de mesures conservatoires qui peuvent être prononcées par le chef d'établissement :

a) la mesure conservatoire prononcée dans le délai, d'au moins deux jours ouvrables, imparti à l'élève pour présenter sa défense prévue à l'article R. 421-10-1 du code de l'éducation lorsque le chef d'établissement se prononce seul sur les faits qui ont justifié l'engagement d'une procédure disciplinaire ;

b) la mesure conservatoire prononcée dans l'attente de la comparution de l'élève devant le conseil de discipline au titre de l'article D. 511-33 du code de l'éducation donne la possibilité au chef d'établissement d'interdire l'accès de l'établissement à un élève, en cas de nécessité, en attendant la comparution de celui-ci devant le conseil de discipline.

Une Commission éducative est mise en place pour compléter le dispositif prévu par les nouvelles dispositions. Présidée par le Chef d'établissement ou son représentant, elle comprend des membres de l'équipe éducative dont le CPE, le professeur principal, des élus (un représentant des personnels enseignants, un représentant des parents d'élèves, un délégué élève de la classe), éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière ou l'assistante sociale ainsi que l'élève concerné avec sa famille.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La finalité est d'amener les élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui. La commission ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline, auquel elle ne se substitue en aucun cas.

Le chef d'établissement doit engager une procédure disciplinaire à l'égard des élèves, dans les cas suivants, dans les conditions prévues à l'article R. 421-10-1 ou en saisissant le conseil de discipline :

- en cas d'incivilité, de violence verbale, ou toute autre atteinte à l'adresse d'un membre du personnel de l'établissement, ou de violence physique à son encontre ; à titre d'exemple, doivent être considérés comme violence verbale les propos outrageants et les menaces proférées notamment à l'occasion de discours tenus dans les lieux ou réunions publiques ;

- lorsque l'élève commet un acte grave à l'encontre d'un membre du personnel ou d'un autre élève susceptible de justifier une sanction disciplinaire : harcèlement d'un camarade ou d'un membre du personnel de l'établissement, dégradations volontaires de biens leur appartenant, tentative d'incendie, introduction d'armes ou d'objet dangereux, racket, violences sexuelles, etc.

- lorsque l'élève est l'auteur de violence verbale à l'égard d'un membre du personnel de l'établissement ;

- lorsque l'élève commet un acte grave à l'égard d'un membre du personnel ou d'un autre élève ;

- lorsque l'élève commet un acte portant une atteinte grave aux principes de la République, notamment au principe de laïcité ;

- lorsque l'élève commet des actes de harcèlement, notamment de cyberharcèlement, à l'encontre d'un autre élève, y compris lorsque ce dernier est scolarisé dans un autre établissement.

Il s'agit de protéger tous les acteurs de la communauté scolaire contre ce type d'agissements, notamment lorsqu'ils présentent un caractère répétitif.

L'initiative de la procédure disciplinaire appartient exclusivement au chef d'établissement, éventuellement sur demande d'un membre de la communauté éducative. Le chef d'établissement peut prononcer sans saisir le conseil de discipline les sanctions suivantes :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° La mesure de responsabilisation ;

4° L'exclusion temporaire de la classe. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;

5° L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;

C'est aussi le chef d'établissement qui décide ou non de réunir le conseil de discipline. Le conseil de discipline peut être réuni dans un délai de 5 jours à compter de la date de commission des faits par l'élève.

Il est tenu de saisir le conseil de discipline lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique.

Le conseil de discipline a la possibilité de prononcer l'ensemble des sanctions disciplinaires. Par ailleurs, il est seul habilité à prononcer les sanctions d'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

Le chef d'établissement peut, dans les conditions prévues à l'article R. 511-44 du code de l'éducation, saisir le conseil de discipline départemental.

Le suivi administratif des sanctions :

Toute sanction disciplinaire constitue une décision individuelle qui doit être versée au dossier administratif de l'élève. Ce dossier peut, à tout moment, être consulté par l'élève ou s'il est mineur par son représentant légal.

L'avertissement est effacé du dossier administratif de l'élève à l'issue de l'année scolaire en cours.

Le blâme et la mesure de responsabilisation sont effacés à l'issue de l'année scolaire suivante.

L'exclusion temporaire de la classe et l'exclusion temporaire de l'établissement ou d'un de ses services annexes sont effacées à l'issue de la deuxième année scolaire qui suit la date de décision de la sanction.

L'exclusion définitive de l'établissement ou d'un de ses services annexes est effacée au terme de la scolarité de l'élève dans le second degré.

Il en est de même pour toute mesure alternative à la sanction si l'élève a respecté l'engagement écrit précisant les conditions de mise en œuvre de ladite mesure. Dans le cas contraire, la sanction initialement envisagée est inscrite au dossier.

Les délais du sursis sont alignés sur les délais de conservation des sanctions.

~~Le calcul des délais relatifs à l'effacement de la sanction s'effectue de date à date.~~

Afin d'encourager un dialogue éducatif sur le respect des règles de vie collective, l'élève peut demander au chef d'établissement l'effacement de toute sanction lorsqu'il change d'établissement.

Cette possibilité ne s'applique pas, toutefois, à la sanction d'exclusion définitive. Le chef d'établissement se prononcera au vu du comportement de l'élève depuis l'exécution de la sanction dont il demande l'effacement et au regard de ses motivations : l'un et l'autre doivent suffisamment laisser apparaître une progression dans l'acceptation des règles de vie et une attitude positive à l'égard de la sanction prononcée. L'élève doit avoir compris le sens de la sanction qui lui a été infligée et tiré tous les enseignements utiles pour lui-même, dans la perspective de sa scolarité ultérieure, mais aussi dans l'intérêt de son développement personnel. Si l'effet éducatif de la sanction n'est pas avéré, son effacement pourra être refusé.

Dans tous les cas, les sanctions figurant au dossier administratif de l'élève en sont effacées au terme de ses études dans le second degré.

Chaque année, le Conseil d'administration de l'établissement est informé du bilan des décisions rendues en matière disciplinaire.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les modifications au règlement intérieur proposées

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

Questions :

M.PECH-EGLEMME : Par rapport au travail obligatoire, durant une exclusion de cours ou d'étude, est-ce du travail pendant l'exclusion ou après celle-ci ?

M. MERCHET : L'élève doit faire le travail fourni par le professeur durant l'exclusion, ceux travail doit être corrigé.

Mme. BOUTONNET : Lorsqu'un élève ne respecte pas les règles du self, les agents techniques doivent donc en référer aux AED, à la CPE, au Principal Adjoint et au Principal.

M.MERCHET : Il est important aussi qu'il y ait un écrit avec les rapports d'incident dont le modèle est disponible à la Vie Scolaire.

JOURNEE HANDISPORT :

Vendredi 31 mai 2024 se déroulera la journée handisport pour les élèves des classes de 4°.

Dans le cadre de la journée handisport, plusieurs activités de sensibilisation seront proposées aux élèves de 4°.

Deux d'entre elles auront un coût financier pour l'établissement :

- Intervention du Comité Départemental Handisport de la Haute-Garonne (CDH 31) – Coût de l'intervention : 370,00 €

- Intervention du Toulouse Iron Club – Coût de l'intervention : 500,00 €

Les interventions prévues sont les suivantes :

Comité Départemental Handisport de la Haute-Garonne

Toulouse Iron Club

Atelier Torball

Foyer d'adultes handicapés de Baziège

Interventions sur le handicap

Langue des signes

Activités proposées par l'ALAC

117 élèves de 4° seront concernés. Ils seront répartis sur 7 groupes différents et participeront à différents ateliers proposés.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'organisation de cette journée handisport et autorise le chef d'établissement à commander et à financer les 2 prestations proposées :

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

INTERVENTION GINETTE KOLINKA :

Convention avec le collège Jean-Pierre Vernant et le collège Les Roussillous de Saint-Pierre de Lages. La répartition des frais liés à la venue de Ginette Kolinka se fera à égale partie entre les 3 établissements. Le collège de Caraman paiera les frais de transport, d'hébergement et de repas de Mme Kolinka. Les deux autres établissements se verront facturer par le collège François Mitterrand le montant correspondant à leur part. L'intervention se déroulera mardi 18 juin vers 10h00 au centre culturel Saint-Exupéry de Caraman.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'organisation de cette intervention, et autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite entre le collège François Mitterrand de Caraman, le collège Les Roussillous de Saint-Pierre de Lages et le collège Jean-Pierre Vernant de Toulouse.

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

CONTRÔLE DES ENTREES ET DES SORTIES

La société TurboSelf est en train de développer un système de contrôle des entrées et des sorties sur les établissements. Les élèves pourront badger leur carte de self pour une vérification de leur autorisation de sortie et de leur emploi du temps.

L'utilisation de la subvention d'équipement permettrait de financer cette badgeuse.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la mise en place d'une badgeuse pour vérifier les entrées et sorties des élèves de l'établissement et autorise le chef d'établissement à commander et à financer la prestation proposée :

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

Questions :

Mme ROUQUET : Est-ce que cela va remplacer le carnet de correspondance ?

M. MERCHET : Non, mais il y aura une simplification du carnet, en y laissant l'essentiel. Cela diminuera les coûts pour l'achat des carnets de correspondance.

Mme ROUQUET : Rappelle l'importance du lien Parent / Professeur avec le carnet de correspondance.

Mme. BOUTONNET : Demande quand est ce que le représentant de TurboSelf revient au collège afin de programmer sur le logiciel l'affichage sur l'écran du nombre de repas.

M. PECH-EGLEMME : Le représentant de TurboSelf a dit qu'il devait revenir prochainement.

FOURNITURES SCOLAIRES

La liste des fournitures pour la rentrée 2024 est présentée.

Modifications par rapport aux années précédentes :

Liste des ajouts ou modifications demandés pour l'année scolaire 2024 - 2025 :

SVT - 5^{ème} à 3^{ème}

- Classeur grand format, fin à moyen, aux anneaux solides, avec 3 intercalaires en carton.
- Feuilles simples et doubles grands carreaux blanches (21X29,7) ;
- Pochettes transparentes ;
- Matériel commun : stylos bleu/rouge/vert/noir, quelques crayons couleur, gomme, règle, ciseaux, écouteurs

Atelier HAS - 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA :

- 1 cahier de brouillon
- Des écouteurs filaires avec prise jack

Mathématiques - 6^{ème} SEGPA :

- 3 grands cahiers 24 x 32 (200 pages environ) dont :
 - 2 cahiers rouges pour le calcul et la numération
 - 1 cahier vert pour la géométrie, grandeurs et mesures

Français - 5^{ème} à 3^{ème} SEGPA :

- 1 carnet répertoire pour noter le vocabulaire
- 3 grands cahiers grands carreaux 200 pages environ

Français - 6^{ème} et 5^{ème} générales :

- Enlever l'achat du Bescherelle
- et ajouter : L'achat d'un cahier d'exercices est à prévoir. Celui-ci sera commandé par l'intermédiaire du FSE et fourni en début d'année scolaire

Voir annexes

Fournitures 3[°] segpa.pdf

Fournitures 4[°] segpa.pdf

Fournitures 5[°] segpa.pdf

Fournitures 6[°] segpa.pdf

Fournitures scolaires 3^{ème}.pdf

Fournitures scolaires 4^{ème}.pdf

Fournitures scolaires 5^{ème}.pdf

Fournitures scolaires 6^{ème}.pdf

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la liste des fournitures scolaires :

Nombre de présents : 17	
Suffrages exprimés : 17	Pour : 17
Contre : 0	Abstentions : 0

ORGANISATION FIN D'ANNEE SCOLAIRE

EXAMENS

Lundi 10 et mardi 11 juin 2024 – Epreuve orale du CFG au Collège François Mitterrand de Caraman – Salles 11 et 12

Mercredi 12 juin 2024 – Epreuve orale du Diplôme National du Brevet
Pas de cours pour les élèves de 6°, 5° et 4°

Lundi 1^{er} juillet 2024 – Epreuves écrites du Diplôme National du Brevet

- De 9h00 à 10h30 – FRANÇAIS – 1^{ère} partie
- De 10h45 à 12h15 – FRANÇAIS – 2^{ème} partie
- De 14h30 à 16h30 - MATHEMATIQUES

Mardi 2 juillet 2024 – Epreuves écrites du Diplôme National du Brevet

- De 9h00 à 11h00 – HISTOIRE ET GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQU
- De 13h30 à 14h30 – SCIENCES ET TECHNOLOGIE

Pas de cours lundi 1^{er} et mardi 2 juillet 2024 pour les élèves de 6°, 5° et 4°

Vacances pour les élèves au soir du vendredi 5 juillet 2024.

CONSEILS DE CLASSE

Ils débiteront le 3 juin pour les classes de 3ème, le 13 juin pour la classe de 4ème SEGPA et à partir du 20 juin pour les autres classes. Les derniers conseils de classe se dérouleront jeudi 27 juin 2024.

Date	Heure	Classe	Salle	Président	Professeur principal
Lundi 3 juin 2024	17h15 - 18h30	3EME3	Salle 12	M. MERCHET	M. GAFFARD
Lundi 3 juin 2024	18h30 - 19h45	3EME4	Salle 12	M. MERCHET	Mme MORALES
Mardi 4 juin 2024	11h30 - 12h30	3EME1	Salle 24	M. CAZAUX	Mme PRADELLES et M. ROUQUET
Mardi 4 juin 2024	17h15 - 18h30	3EME2	Salle 11	M. CAZAUX	Mme BAZIN
Jeudi 13 juin 2024	13h00 - 14h00	4EME1	Salle 24	M. CAZAUX	M. LASSERRE
Jeudi 20 juin 2024	17h15 - 18h30	5EME2	Salle 11	M. CAZAUX	Mme GIL
Jeudi 20 juin 2024	17h15 - 18h30	5EME6	Salle 12	M. MERCHET	M. MARTINEZ
Jeudi 20 juin 2024	18h30 - 19h45	6EME4	Salle 11	M. CAZAUX	Mme RIGON
Jeudi 20 juin 2024	18h30 - 19h45	4EME5	Salle 12	M. MERCHET	Mme BACHARAN
Lundi 24 juin 2024	17h15 - 18h30	5EME4	Salle 11	M. CAZAUX	M. LAVAYSSE
Lundi 24 juin 2024	17h15 - 18h30	6EME2	Salle 12	M. MERCHET	M. LIONNE
Mardi 25 juin 2024	11h30 - 12h30	5EME1	Salle 24	M. CAZAUX	M. ROUGIER
Mardi 25 juin 2024	17h15 - 18h30	5EME3	Salle 11	M. CAZAUX	Mme LEBRUN
Mardi 25 juin 2024	17h15 - 18h30	6EME3	Salle 12	M. MERCHET	M. VARIERAS
Mardi 25 juin 2024	18h30 - 19h45	6EME5	Salle 11	M. CAZAUX	M. REIG
Mardi 25 juin 2024	18h30 - 19h45	4EME4	Salle 12	M. MERCHET	M. LAPORTE
Jeudi 27 juin 2024	13h00 - 14h00	6EME1	Salle 24	M. MERCHET	Mme TAIDER
Jeudi 27 juin 2024	17h15 - 18h30	4EME2	Salle 11	M. CAZAUX	Mme AT
Jeudi 27 juin 2024	17h15 - 18h30	5EME5	Salle 12	M. MERCHET	Mme FABRE
Jeudi 27 juin 2024	18h30 - 19h45	4EME3	Salle 12	M. MERCHET	Mme CASSAGNAU

ORIENTATION :

Saisie par les parents des vœux d'orientation et d'affectation sur le téléservice

Educonnect : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Entre le lundi 6 et le lundi 27 mai 2024

Résultats de l'affectation : mercredi 26 juin 2024

INSCRIPTION et REINSCRIPTION :

L'inscription des futurs élèves de 6° se fera : lundi 10 juin 2024 de 16h30 à 19h30 et mardi 11 juin 2024 de 16h30 à 19h30 et le mercredi 12 juin 2024 de 9h00 à 12h00 – Secrétariat et salle 12

Restitution des manuels scolaires : Entre le vendredi 14 juin 2024 et le vendredi 28 juin 2024

	<u>Vendredi 14</u> <u>juin</u>	<u>Mardi 18</u> <u>juin</u>	<u>Jeudi 20</u> <u>juin</u>	<u>Vendredi 21</u> <u>juin</u>	<u>Jeudi 27</u> <u>juin</u>	<u>Vendredi 28</u> <u>juin</u>
<u>08h30</u>		4°4 M. Laporte	5°1 M. Rougier	6°1 Mme Taïder	6°5 M. Reig	3°2 Mme Bazin
<u>09h30</u>						
<u>10h20</u>						
<u>10h35</u>			5°2 Mme Gil	5°3 Mme Lebrun	6°2 Mme At	3°4 Mme Morales
<u>11h30</u>						
<u>12h25</u>						
<u>13h00</u>		4°5 Mme Bacharan	5°4 Mme Gil	5°5 Mme Fabre		
<u>14h00</u>	4°1 M. Lasserre				6°3 M. Varieras	3°3 M. Gaffard
<u>14h55</u>						
<u>15h10</u>		4°2 Mme Dupuy	5°6 M. Martinez	4°3 Mme Cassagnau	6°4 M. Varieras	
<u>16h05</u>	3°1 Mme Taïder					

17h00

La réinscription des élèves déjà scolarisés dans l'établissement se fera lors de la remise des manuels scolaires entre le 14 et le 27 juin 2024.

Départ de Mme Boutonnet à 19h40 – 16 membres sont présents

3. Questions diverses

Question 1 – Professeurs EPS

Devant la problématique de la tenue spécifique à la pratique de l'EPS, la question des obligations ou des interdictions du port de survêtement ou du short est soumise à débat des membres du CA

Départ de Mme At et MMe Gasset à 19h50 – 14 membres sont présents

Question 2 – Exposition sur la Retirada

L'exposition sur la Retirada prêtée par le conseil départemental de la Haute-Garonne pourra être installée sous la halle commune du 13 mai 2024 au 13 juin 2024.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'organisation proposée et autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite entre le collège François Mitterrand de Caraman, la mairie de Caraman et le conseil départemental pour l'exposition sur la Retirada

Nombre de présents : 14	
Suffrages exprimés : 14	Pour : 14
Contre : 0	Abstentions : 0

Question 3 – Spectacle Flamenco

Madame François propose l'organisation d'un spectacle sur le Flamenco pour les élèves hispanisants de 4°. Le coût du spectacle est de 1600,00 €. Peuvent être mis en place des ateliers de 45 minutes. Le coût supplémentaire s'élève alors à 400,00 €.

Les élèves pourraient bénéficier du pass'Culture pour ce spectacle. Toutefois, au regard des incertitudes autour des dates et du calendrier de fin d'année, M. Merchet propose un report du spectacle sur l'année scolaire 2024-2025.

La séance est levée à

La Secrétaire de séance

Emilie GASSET



Le Président du Conseil d'Administration

Cédric MERCHET





Liste des fournitures pour la classe de 3^{ème} SEGPA- 2024-2025



Matériel commun : (A renouveler au cours de l'année)

- Stylos : bleu, vert, rouge, noir ; stylo plume avec effaceur ; feutres + 3 surligneurs fluo ; crayons de couleurs, 1 correcteur souris
- Gomme, bâton de colle, scotch, taille-crayon, ciseaux, règle, crayons à papier
- Agenda



Français :

- 1 grand classeur épais avec : pochettes transparentes, 12 intercalaires et feuilles simples à grands carreaux
- 1 chemise plastique à rabats et élastiques + 1 cahier de brouillon
- 1 clé USB (2GO, la même qu'en 4^e)
- 1 carnet répertoire pour noter le vocabulaire
- 3 grands cahiers grands carreaux 200 pages environ

Histoire-Géographie :

- 2 cahiers 24 x 32, 96 pages, grands carreaux

Mathématiques :

- 2 cahiers 24 x 32 grands carreaux
- 1 chemise à rabats et élastiques + 1 cahier de brouillon
- Pochette de papier millimétré

→ Matériel de mathématiques

- 1 règle graduée + 1 équerre + 1 compas + 1 rapporteur en degrés de 0 à 180 dans les deux sens
- 1 Calculatrice Collège

SVT :

- 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 4^{ème})
- 1 cahier de brouillon
- Des écouteurs filaires avec prise jack

Technologie :

- 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 4^{ème})

Anglais :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux

Education musicale :

- 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 4^e)

Arts plastiques :

- 1 porte-vues 80 vues (ce porte-vues est déjà utilisé en 4^{ème})
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches 224g/m² en 21x29,7
- 1 pochette papier calque (A4)
- 1 feutre noir, crayons et feutres de couleur + 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H)
- Gouache (5 couleurs)
- Pinceaux de 3 tailles différentes (petit-moyen-gros) + 1 pinceau brosse
- 1 chiffon + 1 éponge + 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

EPS :

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running + short ou survêtement + tee-shirt
- Tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)
Pour les filles, prévoir pour les activités gymniques, collants, cycliste ou caleçon.

Atelier (garder le matériel de l'année précédente s'il est en bon état)

Fournitures communes : 1 chemise à rabats et élastiques, 1 cadenas (pas trop gros) équipé de 2 clés

- Atelier HAS : 1 grand classeur pas trop épais avec pochettes transparentes
- Atelier Habitat : 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 4^{ème})
une paire de gants de manutention
une paire de chaussures de sécurité (déjà utilisée en 4^{ème})

Découverte professionnelle

- 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 4^{ème})

Découverte des métiers

- 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 4^{ème})

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol

Pour les nouveaux élèves : 2 porte-vues 120 vues : maths et français pour les évaluations

Bien entendu, de nombreuses fournitures de l'année précédente peuvent être réutilisées.



Liste des fournitures pour la classe de 4^{ème} SEGPA – 2024/2025



Matériel commun : (A renouveler au cours de l'année)

- Stylos : bleu, vert, rouge, noir ; stylo plume avec effaceur ; feutres + 3 surligneurs fluo ; crayons de couleurs, 1 correcteur souris
- Gomme, bâton de colle, scotch, taille-crayon, ciseaux, règle, crayons à papier
- Agenda



Français :

- 1 grand classeur épais avec : pochettes transparentes, 12 intercalaires et feuilles simples à grands carreaux
- 1 chemise plastique à rabats et élastiques + 1 cahier de brouillon
- 1 clé USB (2GO, pour la 4^e et la 3^e)
- 1 carnet répertoire pour noter le vocabulaire
- 3 grands cahiers grands carreaux 200 pages environ

Histoire-Géographie :

- 2 cahiers 24 x 32, 96 pages, grands carreaux

Mathématiques :

- 2 cahiers 24 x 32 grands carreaux
- 1 chemise à rabats et élastiques + 1 cahier de brouillon
- Pochette de papier millimétré
- 1 porte-vues 80 vues

→ Matériel de mathématiques

- 1 règle graduée + 1 équerre + 1 compas + 1 rapporteur en degrés de 0 à 180 dans les deux sens
- 1 Calculatrice Collège

Sciences :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux, 96 pages

SVT :

- 1 porte-vues 80 vues (celui utilisé en 5^{ème})
 - 1 cahier de brouillon
 - Des écouteurs filaires avec prise jack

Technologie :

- 1 porte-vues 80 vues (déjà utilisé en 5^{ème})

Anglais :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux

Education musicale :

- 1 porte-vues 80 vues (utilisé en 4^e et 3^e)

Arts plastiques :

- 1 porte-vues 80 vues (utilisé en 4^e et en 3^e)
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches 224g/m² en 21x29,7
- 1 pochette papier calque (A4)
- 1 feutre noir, crayons et feutres de couleur + 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H)
- Gouache (5 couleurs)
- Pinceaux de 3 tailles différentes (petit-moyen-gros) + 1 pinceau brosse
- 1 chiffon + 1 éponge + 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

EPS :

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running + short ou survêtement + tee-shirt
- Tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures).
Pour les filles, prévoir pour les activités gymniques, collants, cycliste ou caleçon.

Atelier :

Fournitures communes : 1 cadenas (pas trop gros) équipé de 2 clés, une paire de gants de manutention

- Atelier HAS : 1 grand classeur pas trop épais + pochettes plastifiées
- Atelier Habitat : 1 porte-vues 80 vues
une paire de chaussure de sécurité

Découverte des métiers :

- 1 porte-vues 80 vues

Découverte professionnelle :

- 1 porte-vues 80 vues

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol

Pour les nouveaux élèves : 2 porte-vues 120 vues : maths et français pour les évaluations

Bien entendu, de nombreuses fournitures de l'année précédente peuvent être réutilisées.



Liste des fournitures pour la classe de 5^{ème} SEGPA 2024/2025

Matériel commun : (A renouveler au cours de l'année)

- Stylos : bleu, vert, rouge, noir ; stylo plume avec effaceur ; feutres + 3 surligneurs fluo, crayons de couleurs, 1 correcteur souris
- Gomme, bâton de colle, scotch, taille-crayon, ciseaux, règle, crayons à papier
- Agenda

Français :

- 1 grand classeur épais avec : pochettes transparentes, 6 intercalaires et 1 paquet de feuilles simples classeur à grands carreaux
- 1 cahier de brouillon + 1 chemise à rabats et élastiques
- 1 porte-vues 80 vues pour les évaluations
- 3 grands cahiers grands carreaux 200 pages environ
- 1 carnet répertoire pour noter le vocabulaire

Histoire-Géographie :

- 2 cahiers 24 x 32 grands carreaux, 96 pages

Mathématiques :

- 4 grands cahiers 24 x 32 grands carreaux, 96 pages + 2 protège-cahiers 24x32 (bleu et rouge)
- 1 cahier de brouillon + 1 chemise plastique à rabats et élastiques avec feuilles à grands carreaux

→ Matériel de mathématiques

- 1 règle graduée + 1 équerre + 1 compas + 2 crayons HB + 1 rapporteur en degrés de 0 à 180 dans les deux sens
- 1 feutre à ardoise + effaceur pour ardoise
- 1 Calculatrice Collège

Sciences :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux, 96 pages
- 1 chemise plastique à rabats et élastiques avec feuilles à grands carreaux
- 1 porte-vues 80 vues avec feuilles simples à grands carreaux

SVT :

- 1 porte-vues 80 vues

Technologie :

- 1 porte-vues 80 vues (ce porte-vues est déjà utilisé en 6^{ème})

Anglais :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux

Education musicale :

- 1 porte-vues 80 vues (ce porte-vues est déjà utilisé en 6^{ème})

Arts plastiques :

- 1 porte-vues 80 vues (ce porte-vues est utilisé en 6^{ème} et en 5^{ème})
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches 224g/m² en 21x29,7
- 1 pochette papier calque (A4)
- 1 feutre noir, quelques crayons et feutres de couleur + 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H)
- Gouache (5 couleurs)
- Pinceaux de 3 tailles différentes (petit-moyen-gros) + 1 pinceau brosse
- 1 chiffon + 1 éponge + 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

EPS :

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running + short ou survêtement + tee-shirt
- Tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)
Pour les filles, prévoir pour les activités gymniques, collants, cycliste ou caleçon.
- Pour la piscine : bonnet de bain, maillot 1 pièce pour les filles, slip de bain pour les garçons.

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol

Pour les nouveaux élèves : maths et français 2 porte-vues 120 vues pour les évaluations.

Bien entendu, de nombreuses fournitures de l'année précédente peuvent être réutilisées.



Liste des fournitures pour la classe de 6^{ème} SEGPA 2024/2025



Matériel commun : (A renouveler au cours de l'année)

- Stylos : bleu, vert, rouge, noir ; stylo plume avec effaceur ; feutres + 3 surligneurs fluo, crayons de couleurs, 1 correcteur souris
- Gomme, bâton de colle, scotch, taille-crayon, ciseaux, règle, crayons à papier
- Agenda



Français :

- 1 grand classeur épais avec : pochettes transparentes, intercalaires et feuilles simples à grands carreaux
- 1 cahier de brouillon + 1 chemise à rabats et élastiques
- 1 porte-vues 80 vues
- 1 porte-vues 120 vues pour les évaluations (6^e à 3^e)
- 3 grands cahiers 24 x 32 (200 pages environ) dont :
 - 2 cahiers rouges pour le calcul et la numération
 - 1 cahier vert pour la géométrie , grandeurs et mesures

Histoire-Géographie :

- 2 cahiers 24 x 32 grands carreaux, 96 pages

Mathématiques :

- 4 grands cahiers 24 x 32 grands carreaux, 96 pages + 2 protège-cahiers 24x32 (bleu et rouge)
- 1 cahier de brouillon + 1 chemise plastique à rabats et élastiques avec feuilles à grands carreaux
- 1 porte-vues 120 vues pour les évaluations (6^e à 3^e)

→ Matériel de mathématiques

- 1 règle graduée double décimètre + 1 équerre + 1 compas complet + 2 crayons HB
- 1 ardoise, 1 feutre à ardoise + effaceur pour ardoise
- 1 Calculatrice Collège

Sciences :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux, 200 pages environ

Technologie :

- 1 porte-vues 80 vues (utilisé en 6^e et 5^e)

Anglais :

- 1 cahier 24 x 32 grands carreaux

Education musicale :

- 1 porte-vues 80 vues (utilisé en 6^e et 5^e)

Arts plastiques :

- 1 porte-vues 80 vues (utilisé en 6^e et 5^e)
- pinceaux de 3 tailles différentes (petit -moyen -gros), 1 pinceau brosse
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches 224g/m² en 21x29,7
- 1 pochette papier calque (A4)
- 1 feutre noir, quelques crayons et feutres de couleur + 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H)
- Gouache (5 couleurs)
- 1 chiffon + 1 éponge + 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

EPS :

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running + short ou survêtement + tee-shirt
- Tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)
Pour les filles, prévoir pour les activités gymniques, collants, cycliste ou caleçon.
- Pour la piscine : bonnet de bain, maillot 1 pièce pour les filles, slip de bain pour les garçons.

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol

Bien entendu, de nombreuses fournitures de l'année précédente peuvent être réutilisées.



LISTE DES FOURNITURES 2024-2025

Niveau : 3^{ème} générale

Français

- 1 classeur grand format (4 anneaux) + 6 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches
- Copies doubles grands carreaux format 21x29,7 blanches pour les évaluations
- 1 chemise cartonnée à rabats

Langues anciennes (Latin, Grec)

- 1 classeur fin, grand format, à couverture souple + 3 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches et pochettes plastifiées

Occitan

1 cahier format 24x32 grands carreaux 96 pages
Le cahier peut être gardé d'une année sur l'autre

Mathématiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages + protège-cahier
- Instruments de géométrie (équerre, compas, règle graduée 20 cm, rapporteur en degré de 0 à 180 dans les deux sens) rangés dans une pochette rigide et fermée
- 1 cahier de brouillon
- 1 calculatrice (Casio ou Texas collège, prix approximatif 19€, avec sinus, cosinus, tangente)

SVT

- 1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages
- Une pochette ou chemise cartonnée pour ranger les évaluations
- 1 crayon HB ou criterium, 1 bâton de colle
- Classeur grand format, fin à moyen, aux anneaux solides, avec 3 intercalaires en carton.
- Feuilles simples et doubles grands carreaux blanches (21x29,7) ;
- Pochettes transparentes ;
- Matériel commun : quelques crayons couleur, gomme, règle, ciseaux, écouteurs

Sciences Physiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages ou 1 cahier 24x32 grands carreaux 96 pages.
- Utilisation de la calculatrice et de la règle graduée demandées en Mathématiques

Technologie

- 1 cahier 24x32 petits carreaux de préférence, 96 pages pour tout le cycle (soit 3 années !)
- Utilisation de la calculatrice et de la règle graduée 20 cm demandées en Mathématiques

Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique

- 1 stylo 4 couleurs (ordinaire) ; utilisation des crayons de couleur (fournitures communes)
- 1 classeur grand format, intercalaires, feuilles à grands carreaux + 20 pochettes plastique

Anglais

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Espagnol

- 1 cahier format 24x32 grands carreaux 96 pages
Le cahier peut être gardé d'une année sur l'autre
- 2 feutres bleus pour ardoise

Chinois

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Education Musicale

Le cahier de 4^{ème} est réutilisé en 3^{ème} : 1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages avec protège cahier

Arts Plastiques

- 1 grand classeur ou porte vues 80 vues
- Gouaches (5 couleurs), pinceaux de 3 tailles différentes (petit –moyen – gros), 1 pinceau brosse
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches format 21x29,7 (224gr), 1 pochette papier calque (A4)
- 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H), 1 feutre noir, quelques crayons et feutres de couleur
- 1 chiffon, 1 éponge, 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

Fournitures communes

- une clé USB (8 Go minimum)
- des écouteurs filaires
- un agenda
- quelques feuilles de papier millimétré et de papier calque
- copies doubles pour les devoirs + feuilles simples, grand format 21x29,7 blanches
- colle, scotch, ciseaux, crayons de couleur, stylo à encre bleue effaçable, gomme ...
- pochettes transparentes pour classeurs

EPS

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running, short, tee-shirt = **tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)**
Pour les filles : prévoir pour les activités gymniques, collant, cycliste ou caleçon

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol



LISTE DES FOURNITURES 2024-2025

Niveau : 4^{ème} générale

Français

- 1 classeur grand format (4 anneaux) + 6 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches
- Copies doubles grands carreaux format 21x29,7 blanches pour les évaluations
- 1 chemise cartonnée à rabats

Langues anciennes (Latin, Grec)

- 1 classeur fin, grand format, à couverture souple + 3 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches et pochettes plastifiées

Occitan

- 1 cahier format 24x32 grands carreaux 96 pages
- Le cahier peut être gardé d'une année sur l'autre

Mathématiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages + protège-cahier
- Instruments de géométrie (équerre, compas, règle graduée 20 cm, rapporteur en degré de 0 à 180 dans les deux sens) rangés dans une pochette rigide et fermée
- 1 cahier de brouillon
- 1 calculatrice (Casio ou Texas collège, prix approximatif 19€, avec sinus, cosinus, tangente)

SVT

- 1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages
- Une pochette ou chemise cartonnée pour ranger les évaluations
- 1 crayon HB ou criterium, 1 bâton de colle
- Classeur grand format, fin à moyen, aux anneaux solides, avec 3 intercalaires en carton.
- Feuilles simples et doubles grands carreaux blanches (21x29,7) ;
- Pochettes transparentes ;
- Matériel commun : quelques crayons couleur, gomme, règle, ciseaux, écouteurs

Sciences Physiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages ou 1 cahier 24x32 grands carreaux 96 pages.
- Utilisation de la calculatrice et de la règle graduée demandées en Mathématiques
- Un porte-vues de 40 vues : un porte-vues peu épais, possibilité d'utiliser tout porte-vues d'années précédentes

Technologie

- 1 cahier 24x32 petits carreaux de préférence, 96 pages pour tout le cycle (soit 3 années !)
- Utilisation de la calculatrice et de la règle graduée 20 cm demandées en Mathématiques

Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique

- 1 stylo 4 couleurs (ordinaire) ; utilisation des crayons de couleur (fournitures communes)
- 1 classeur grand format, intercalaires, feuilles à grands carreaux + 20 pochettes plastique

Anglais

2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Espagnol

- 1 cahier format 24x32 grands carreaux 96 pages
Le cahier peut être gardé d'une année sur l'autre
- 2 feutres bleus pour ardoise

Chinois

2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Education Musicale

1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages avec protège cahier
(ce cahier est réutilisé en 3^{ème})

Arts Plastiques

- 1 grand classeur ou porte vues 80 vues
- Gouaches (5 couleurs), pinceaux de 3 tailles différentes (petit –moyen – gros), 1 pinceau brosse
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches format 21X29,7 (224gr), 1 pochette papier calque (A4)
- 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H), 1 feutre noir, quelques crayons et feutres de couleur
- 1 chiffon, 1 éponge, 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

Fournitures communes

- une clé USB (8 Go minimum)
- des écouteurs filaires
- un agenda
- quelques feuilles de papier millimétré et de papier calque
- copies doubles pour les devoirs + feuilles simples, grand format 21x29,7 blanches
- colle, scotch, ciseaux, crayons de couleur, stylo à encre bleue effaçable, gomme ...
- pochettes transparentes pour classeurs

EPS

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running, short, tee-shirt = **tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)**
Pour les filles : prévoir pour les activités gymniques, collant, cycliste ou caleçon
- Une raquette de badminton

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol



LISTE DES FOURNITURES 2024-2025

Niveau : 5^{ème} générale

Français

- 1 classeur grand format (4 anneaux) + 6 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches
- Copies doubles grands carreaux format 21x29,7 blanches pour les évaluations
- 1 chemise cartonnée à rabats
- L'achat d'un cahier d'exercices est à prévoir. Celui-ci sera commandé par l'intermédiaire du FSE et fourni en début d'année scolaire

Langues anciennes (Latin, Grec)

- 1 classeur fin, grand format, à couverture souple + 3 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches et pochettes plastifiées

Occitan

- 1 cahier format 24x32 grands carreaux 96 pages
- Le cahier peut être gardé d'une année sur l'autre

Mathématiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages + protège-cahier
- Instruments de géométrie (équerre, compas, règle graduée 20 cm, rapporteur en degré de 0 à 180 dans les deux sens) rangés dans une pochette rigide et fermée
- 1 cahier de brouillon
- 1 calculatrice (Casio ou Texas collège, prix approximatif 19€, avec sinus, cosinus, tangente)

SVT

- 1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages
- Une pochette ou chemise cartonnée pour ranger les évaluations
- 1 crayon HB ou criterium, 1 bâton de colle
- Classeur grand format, fin à moyen, aux anneaux solides, avec 3 intercalaires en carton.
- Feuilles simples et doubles grands carreaux blanches (21x29,7) ;
- Pochettes transparentes ;
- Matériel commun : quelques crayons couleur, gomme, règle, ciseaux, écouteurs

Sciences Physiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages ou 1 cahier 24x32 grands carreaux 96 pages.
- Utilisation de la calculatrice et de la règle graduée demandées en Mathématiques

Technologie

- 1 cahier 24x32 petits carreaux de préférence, 96 pages pour tout le cycle (soit 3 années !)
- Utilisation de la calculatrice et de la règle graduée 20 cm demandées en Mathématiques

Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique

- 1 stylo 4 couleurs (ordinaire) ; utilisation des crayons de couleur (fournitures communes)
- 3 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Anglais

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages
- 1 Workbook "Bloggers" 5^{ème}

Espagnol

- 1 cahier format 24x32 grands carreaux 96 pages
Le cahier peut être gardé d'une année sur l'autre
- 2 feutres bleus pour ardoise

Chinois

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Education Musicale

Utilisation du cahier de la 6^{ème} : 1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages avec protège cahier

Arts Plastiques

- 1 grand classeur ou porte vues 80 vues
- Gouaches (5 couleurs), pinceaux de 3 tailles différentes (petit –moyen – gros), 1 pinceau brosse
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches format 21X29,7 (224gr)
- 1 pochette papier calque (A4)
- 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H), 1 feutre noir, quelques crayons et feutres de couleur
- 1 chiffon, 1 éponge, 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

Fournitures communes

- une clé USB (8 Go minimum)
- des écouteurs filaires
- un agenda
- quelques feuilles de papier millimétré et de papier calque
- copies doubles pour les devoirs + feuilles simples, grand format 21x29,7 blanches
- colle, scotch, ciseaux, crayons de couleur, stylo à encre bleue effaçable, gomme ...
- pochettes transparentes pour classeurs

EPS

- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running, short, tee-shirt = **tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)**
Pour les filles : prévoir pour les activités gymniques, collant, cycliste ou caleçon

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol



LISTE DES FOURNITURES 2024-2025

Niveau : 6^{ème} générale

Français

- 1 classeur grand format (4 anneaux) + 6 intercalaires
- Feuilles simples grands carreaux format 21x29,7 blanches
- Copies doubles grands carreaux format 21x29,7 blanches pour les évaluations
- Pochettes plastifiées
- 1 chemise cartonnée à rabats
- 1 cahier format 24x32 à couverture rigide (48 pages)
- L'achat d'un cahier d'exercices est à prévoir. Celui-ci sera commandé par l'intermédiaire du FSE et fourni en début d'année scolaire

Mathématiques

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages + protège-cahier
- Instruments de géométrie (équerre, compas, règle graduée 20 cm, rapporteur en degré de 0 à 180 dans les deux sens) rangés dans une pochette rigide et fermée
- 1 cahier de brouillon
- 1 calculatrice (Casio ou Texas collège, prix approximatif 19€, avec sinus, cosinus, tangente)

Les cahiers seront à renouveler en cours d'année

Sciences et Technologie

- 1 classeur grand format
- 6 intercalaires
- 100 pochettes plastiques
- 50 feuilles simples 21 x 29,7, grands carreaux

Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique

- 1 stylo 4 couleurs (ordinaire) ; utilisation des crayons de couleur (fournitures communes)
- 3 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Anglais

- 2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages
- 1 Workbook "Bloggers" 6^{ème}

Chinois

2 cahiers 24x32 grands carreaux 48 pages

Education Musicale

1 cahier 24x32 grands carreaux 48 pages avec protège cahier
(ce cahier est réutilisé en 5^{ème})

Arts Plastiques

- 1 grand classeur ou porte vues 80 vues
- Gouaches (5 couleurs), pinceaux de 3 tailles différentes (petit –moyen – gros), 1 pinceau brosse
- 1 pochette de feuilles à dessin blanches format 21X29,7 (224gr)
- 1 pochette papier calque (A4)
- 3 crayons à papier (HB - 4B - 4H), 1 feutre noir, quelques crayons et feutres de couleur
- 1 chiffon, 1 éponge, 1 verre en plastique
- Matériel facultatif (néanmoins utile) : feutres à alcool et POSCA

Aide aux devoirs

- 1 cahier de votre choix (créations de fiches, de mémos...)

Fournitures communes

- Une clé USB (8 Go minimum)
- Des écouteurs filaires
- un agenda
- quelques feuilles de papier millimétré et de papier calque
- copies doubles pour les devoirs + feuilles simples, grand format 21x29,7 blanches
- colle, scotch, ciseaux, crayons de couleur, stylo à encre bleue effaçable, gomme ...
- pochettes transparentes pour classeurs

EPS

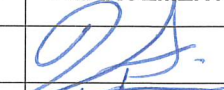
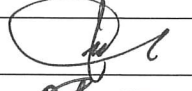
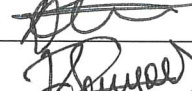
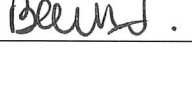
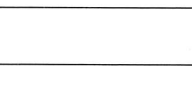
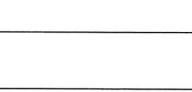
- Chaussures de sport assurant un bon maintien du pied et un bon amorti talon type chaussures de running, short, tee-shirt = **tenue différente de celle portée dans la journée (obligation de changer de tee-shirt, de chaussettes et de chaussures)**
Pour les filles : prévoir pour les activités gymniques, collant, cycliste ou caleçon
- Pour la piscine : bonnet de bain, maillot 1 pièce pour les filles, slip de bain pour les garçons.
- Une raquette de badminton

Devoirs faits :

- Cahier de brouillon
- Fiches Bristol

Tous les cahiers et livres devront être couverts et comporter une étiquette avec le nom de l'élève
Les cahiers seront à renouveler en cours d'année

C.A. du lundi 29 avril 2024 à 17h45
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

FONCTION	NOM	PRESENT	ABSENT	REPLACE PAR	EMARGEMENT
CHEF D'ETABLISSEMENT	M. MERCHET CÉDRIC	✓			
CHEF D'ETABLISSEMENT ADJOINT	M. CAZAUX MATHIEU	✓			
ADJOINT-GESTIONNAIRE	M. GRANDE ANGEL	✓			
CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION	MME CABON AURELIE	✓	x	Mme Gasset	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES					
CONSEIL GENERAL	M. HEBRARD GILBERT	✓			
	MME SIORAT FLORENCE				
MAIRIE	M. CASSAN JEAN-CLEMENT	✓			
COMMUNAUTE DE COMMUNES	MME NAVARRO KARINE	✓			
PERSONNALITE QUALIFIEE	M. BOURGAREL ROGER	✓			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'EDUCATION TITULAIRES	MME FRANCOIS VERONIQUE	✓			
	M. LASSERRE NICOLAS	✓			
	MME THEBAULT FLAVIE	✓		Salles	
	MME DUPUY CHRISTELLE	✓			
	MME AT AMELIE	✓			
	MME FABRE CLAIRE	✓		BAZIN Maïlle	
	MPECH-EGLEMME BARTHÉLEMY	✓			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIF, TERRITORIAUX ET DE SANTE TITULAIRES	MME BOUTONNET MARJORIE	X			
	M. ANTEQUERA ANTOCH S.				
	M. TESTE CHRISTOPHE				
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES - TITULAIRES	M. PROUST BENJAMIN				
	MME LE ROUX NATHALIE				
	MME BRESSOLLES LAETITIA				
	MME GARNIER MARIE				
	M. MILITON DENIS				
	MME DEGEILH AURÉLIE				
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES TITULAIRES	MME ROUQUET CATHERINE	✓			
	CHERRIER NIKITA				
	FONTORBES CHARLINE				
	LACOSTE LENA				
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : PRESENTS SUR 29					

Collège François
Mitterrand

Affaire suivie par :
Cédric MERCHET
Principal

Téléphone
05 62 18 82 50

Courriel
0311690u@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
Avenue du 19 mars 1962
31460 CARAMAN



A Caraman, le 21/03/2024

Le Principal
du collège François Mitterrand

à

Mesdames et Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je vous informe que la prochaine séance du Conseil d'Administration du Collège François Mitterrand aura lieu :

Lundi 29 avril 2024 à 17h45
Salle 14

Ordre du jour :

1. Fonctionnement administratif et financier

- Compte financier 2023

2. Fonctionnement pédagogique et éducatif

- Règlement intérieur
- Projet handisport
- Contrôle des entrées et sorties
- Fournitures scolaires
- Organisation fin d'année scolaire

3. Questions diverses

Les points de questions diverses devront être déposés ou transmis par mail au secrétariat de Monsieur le Principal au plus tard le Vendredi 26 avril 2024 à 17h. Email : 0311690u@ac-toulouse.fr

Par avance, je vous remercie pour votre participation à ce conseil d'administration et vous prie de recevoir mes sincères salutations.

Cédric MERCHET
Le Principal

